

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**

Terre d'innovations



PROGRAMME

LOCAL DE

PRÉVENTION

DES DÉCHETS

MÉNAGERS

ET ASSIMILÉS

24



29

AVANT-PROPOS



« C'est décidé, je réduis mes déchets ! »

« Les déchets ménagers et assimilés (DMA) constituent une part incontournable de notre quotidien, représentant l'ensemble des déchets produits par les ménages.

En France, chaque habitant génère en moyenne 525 kg de DMA par an. La gestion responsable de ces déchets revêt ainsi une importance capitale, tant sur le plan environnemental que financier, nécessitant une action concertée des collectivités locales telles que Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans cette optique, Saint-Quentin-en-Yvelines s'est résolument engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de réduction des déchets. Avant même la mise en

œuvre du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), nous avons lancé diverses initiatives telles que la distribution de composteurs à près de 4 000 foyers et l'installation de plus de 45 sites de compostage partagés, contribuant ainsi à la réduction des biodéchets.

De plus, en partenariat avec des associations de réemploi, nous avons mis en place une zone de réemploi sur la déchetterie de Montigny-le-Bretonneux, permettant de donner une seconde vie à près de 5 tonnes d'articles divers.

En parallèle, une sensibilisation accrue de nos agents et de la population a été menée, favorisant l'adoption d'une culture de responsabilité environnementale au sein de notre collectivité.

Le PLPDMA consolide cette dynamique en fixant des objectifs ambitieux de réduction des déchets pour les six prochaines années, de 2024 à 2029. Avec pour ambition de réduire de 9% la quantité de DMA par habitant. Ce plan s'appuie sur onze actions structurées autour de six grands axes de travail détaillés dans ce document.

L'élaboration du PLPDMA de SQY a été le fruit d'un travail collaboratif impliquant les communes, les associations, les habitants et les élus du territoire. Malgré les défis liés à la crise sanitaire de 2020 et 2021, les efforts se sont poursuivis, avec des ateliers menés en visioconférence en 2020 et en présentiel à partir de 2023. Au total, 20 séances ont eu lieu, grâce à la contribution de plus de 40 participants motivés et engagés.

Nous remercions tous les acteurs pour leur implication dans l'élaboration du PLDPMA, et à l'avenir lors de sa réalisation.

Ensemble, nous pouvons faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un exemple de réussite en matière de réduction des déchets ».

Cordialement,
Jean-Michel Chevallier
Conseiller communautaire délégué
à la collecte et à la valorisation des déchets

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2024 – 2029

Saint-Quentin-en-Yvelines

Préambule à la lecture :

L'écriture du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de SQY a été fortement impacté par la crise COVID, ayant entraîné un travail en 2 temps

- Un Etat des Lieux et diagnostic du territoire réalisé en 2019 (portant sur les données chiffrées et stabilisées de 2017)
- Actualisés des travaux de concertation menés entre 2021 et 2023

SOMMAIRE

1.	Le territoire de SQY	7
1.1	La situation géographique	7
1.2	La répartition de la population	8
1.3	Les caractéristiques de la population	10
1.3.1	<i>L'indice de jeunesse</i>	<i>10</i>
1.3.2	<i>Le niveau de revenu</i>	<i>10</i>
1.3.3	<i>Les catégories d'emploi</i>	<i>11</i>
1.3.4	<i>La structuration des ménages</i>	<i>12</i>
1.3.5	<i>La motorisation des ménages</i>	<i>12</i>
1.4	Les caractéristiques de l'habitat	13
1.5	Les établissements (publics et privés) du territoire.....	13
1.6	Les structures scolaires sur le territoire	15
1.7	Les infrastructures du territoire	15
2.	Les compétences de SQY	16
3.	Le contexte réglementaire	17
3.1	La Prévention – De quoi parle t'on	17
3.2	Les objectifs réglementaires en matière de prévention.....	17
3.2.1	<i>La loi</i>	<i>17</i>
3.2.2	<i>Le décret</i>	<i>17</i>
3.2.3	<i>les objectifs</i>	<i>17</i>
3.2.4	<i>La déclinaison régionale</i>	<i>18</i>
3.3	La notion de déchets.....	18
3.4	Les documents cadre de SQY pouvant être en lien avec le PLPDMA	18
3.4.1	<i>Le projet de territoire SQYdemain</i>	<i>18</i>
3.4.2	<i>Le PCAET de SQY</i>	<i>19</i>
4.	La gouvernance et l'animation du PLPDMA.....	21
4.1	La gouvernance	21
4.1.1	<i>La CCES</i>	<i>21</i>
4.1.2	<i>Le G12</i>	<i>21</i>
4.2	L'animation.....	21
4.3	La collaboration	21
4.3.1	<i>La démarche d'élaboration du PLPDMA</i>	<i>21</i>
4.3.2	<i>La plateforme collaborative.....</i>	<i>22</i>
5.	Données statistiques en matière de déchets sur le territoire	23
5.1	Production de déchets et Comparaison aux valeurs de référence	23
5.2	Caractérisation des Ordures Ménagères sur le territoire de SQY	25
6.	Publics-cibles prioritaires et acteurs clés du territoire	27

6.1	Interview d'acteurs.....	27
6.1.1	Les communes	27
6.1.2	Les associations	27
6.1.3	Les bailleurs sociaux	29
6.1.4	Les établissements d'enseignement supérieur	29
6.1.5	Les chambres consulaires	29
6.2	Liste d'acteurs	29
6.3	Matrice AFOM du territoire et interprétation	31
7.	Quels objectifs pour le territoire ?	32
7.1	Les grandes orientations du PRPGD Ile de France et le positionnement de SQY	32
7.2	Les objectifs que se fixent SQY dans le cadre de son PLPDMA	35
8.	Le plan d'action du Programme Local de Prevention de SQY	36
8.1	Un programme d'action en six axes	36
8.2	Un programme d'actions composés de onze actions.....	36
8.3	Le calendrier de déploiement des actions	39
8.4	Les fiches actions	40
9.	Suivi et évaluation du programme	40
10.	Annexes	41
10.1	Annexe 1 – Membres de la CCES.....	41
10.2	Annexe 2 – Compte-rendu des entretiens des communes	44
10.3	Annexe 3 – Fiches action.....	49
10.3.1	Axe 0 : Promouvoir le PLPDMA.....	49
10.3.2	Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	52
10.3.3	Axe 2 : Augmenter la durée de vie des produits	56
10.3.4	Axe 3 : Gérer chez soi les déchets alimentaires et les déchets verts	61
10.3.5	Axe 4 : Favoriser la consommation responsable.....	66
10.3.6	Axe 5 : Eco-exemplarité de SQY.....	68

Illustrations

➔ Cartes

<i>Carte 1 : Saint Quentin en Yvelines au sein de la Région Ile de France.....</i>	<i>7</i>
<i>Carte 2 : Occupation du sol et poids de la population communale sur le territoire de SQY</i>	<i>8</i>
<i>Carte 3 : Typologie d'habitat par commune sur le territoire de SQY</i>	<i>9</i>

➔ Figures

Figure 1 : Répartition de la population de SQY	8
Figure 2 : Répartition du taux d'habitat collectif	9
Figure 3 : Indice de Jeunesse sur le territoire de SQY.....	10
Figure 4 : Part des ménages non imposables sur le territoire de SQY	10
Figure 5 : Taux d'actifs sur le territoire de SQY	11
Figure 6 : Secteurs d'activités sur le territoire de SQY	11
Figure 7 : Structuration des ménages sur le territoire de SQY	12
Figure 8 : Taux de motorisation des ménages sur le territoire de SQY.....	12
Figure 9 : Taille des logements sur le territoire de SQY.....	13
Figure 10 : Répartition des entreprises sur le territoire de SQY.....	14
Figure 11 : Production de DMA sur le territoire de SQY	23
Figure 12 : DMA_Zoom par flux.....	24
Figure 13 : DMA_Zoom Déchèteries.....	24
Figure 14 : Contenu de la poubelle OMR sur le territoire de SQY.....	25
Figure 15 : Détail des déchets putrescibles	26
Figure 16 : Liste d'acteurs du territoire de SQY	30
Figure 17 : Matrice AFOM du territoire	31
Figure 18 : Axes thématiques du programme d'action	36

➔ **Tableaux**

Tableau 1 : Répartition des entreprises sur le territoire de SQY	13
Tableau 2 : Répartition des établissements scolaires sur le territoire de SQY.....	15
Tableau 3 : Les six axes de travail, les onze actions et les 21 objectifs du PLPDMA.....	38
Tableau 4 : Le potentiel de réduction des actions du PLPDMA	39
Tableau 5 : Le calendrier des actions du PLPDMA.....	39

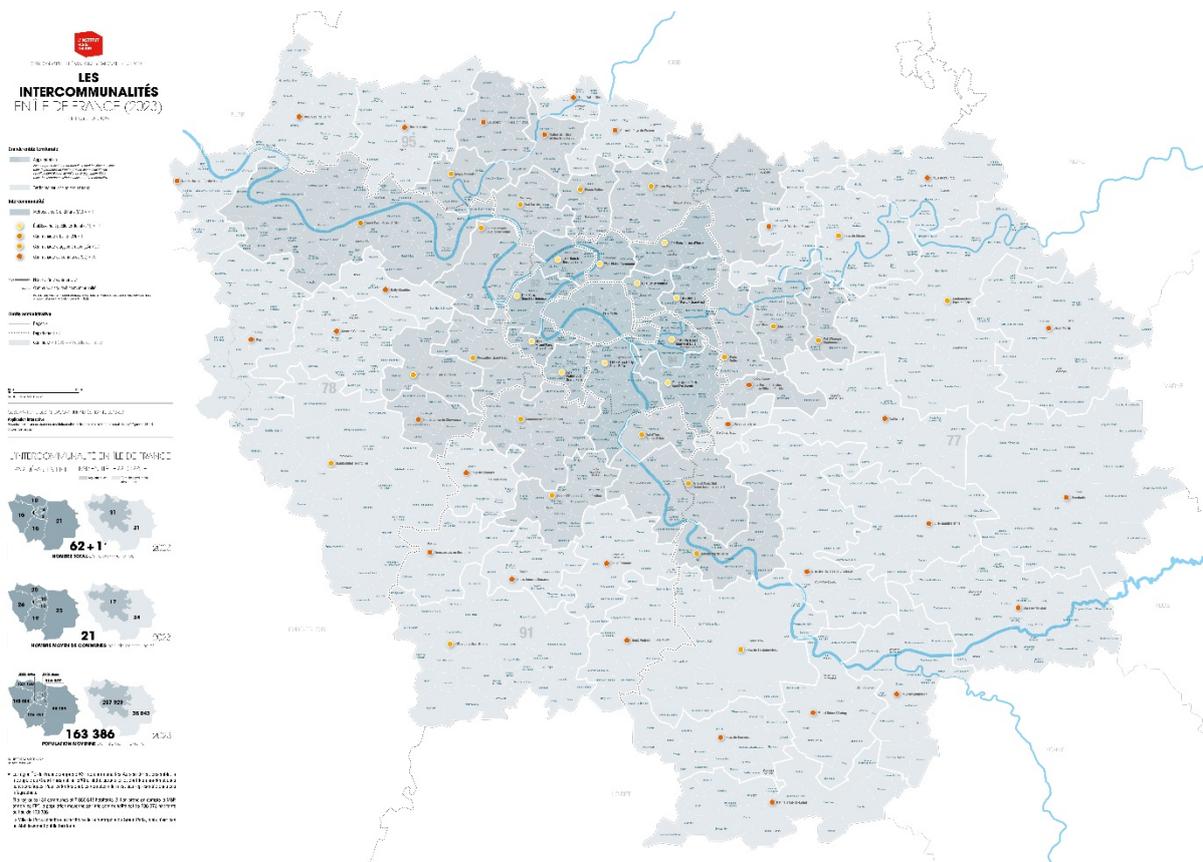
1. LE TERRITOIRE DE SQY

1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Saint Quentin en Yvelines est une communauté d'agglomération de l'ouest francilien, située dans le département des Yvelines (cf. carte 1), à une trentaine de kilomètres de Paris, à 10 kilomètres à l'Ouest de Versailles, et à l'extrémité Nord-Ouest du plateau géographique de Saclay.

L'agglomération recouvre 120 km², dont plus de 60% sont constitués d'espaces verts et bleus.

Les 40% d'espaces bâtis sont consacrés pour moitié à l'habitat et pour 8% dédié à l'activité économique.



Carte 1 : Saint Quentin en Yvelines au sein de la Région Ile de France

1.2 LA REPARTITION DE LA POPULATION

SQY est composée de 12 communes et de près de 230 000 habitants, dont **plus de la moitié est concentrée sur 5 villes de taille équivalentes** (entre 25 000 et 35 000 habitants) que sont : Elancourt, Guyancourt, Montigny, Plaisir et Trappes (cf. figure 1 et carte 2).

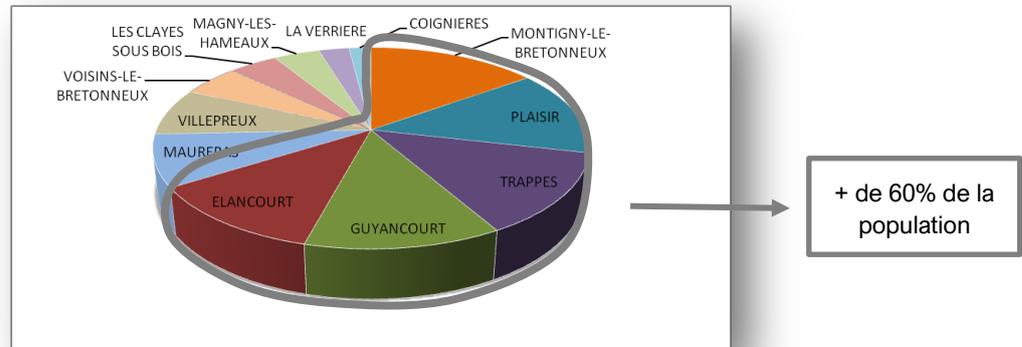
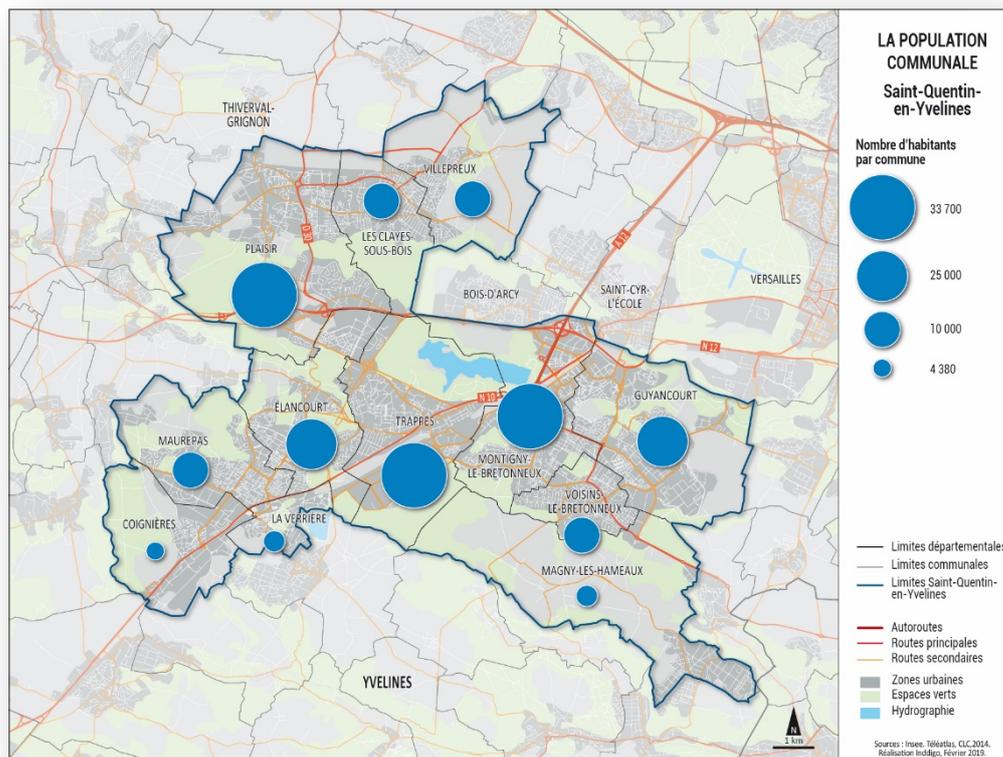


Figure 1 : Répartition de la population de SQY



Carte 2 : Occupation du sol et poids de la population communale sur le territoire de SQY

Marquée par un taux d'habitat vertical de 62%, SQY est de **typologie urbaine dense**, avec de fortes disparités entre ses communes ; 6 communes étant marquées par un taux d'habitat vertical > à 60% (Trappes, Guyancourt, La Verrière, Montigny et Plaisir) quand 4 autres sont marqués par un taux d'habitat individuel > à 60% (Villepreux, Voisins le Bretonneux, Magny les Hameaux et Coignières).

Les communes d'Elancourt et de Les Clayes-sous-Bois sont entre deux.

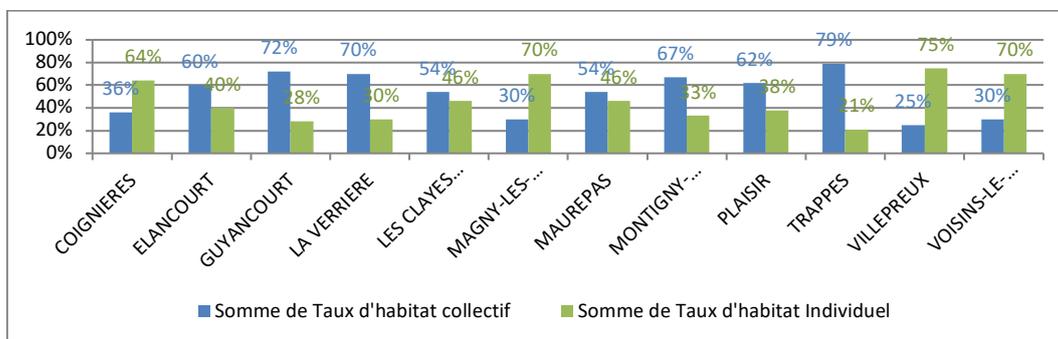
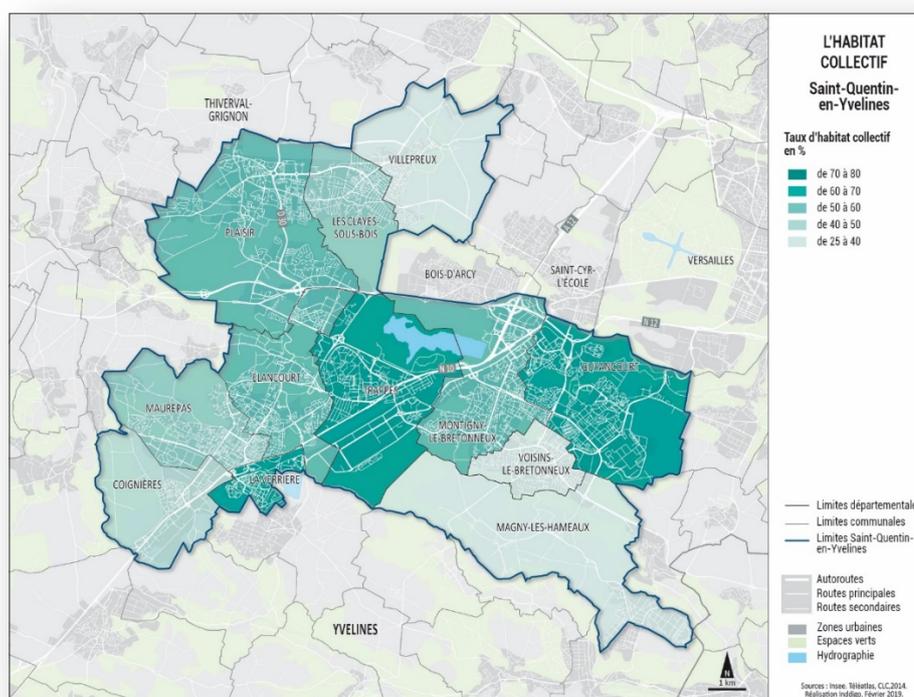


Figure 2 : Répartition du taux d'habitat collectif



Carte 3 : Typologie d'habitat par commune sur le territoire de SQY

Les différentes typologies urbaines qui se dessinent nécessitent une adaptation de la communication et des actions de prévention. L'acceptation au changement, l'adaptation des outils et les moyens d'agir diffèrent fortement en fonction du type d'habitat.

➔ Des actions à penser et à décliner par typologie d'habitat pour faire adhérer les usagers.

A cette analyse du type d'habitat (horizontal ou vertical) s'ajoute également celle de l'indice de jeunesse et des niveaux de revenus des habitants.

1.3 LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1.3.1 L'INDICE DE JEUNESSE

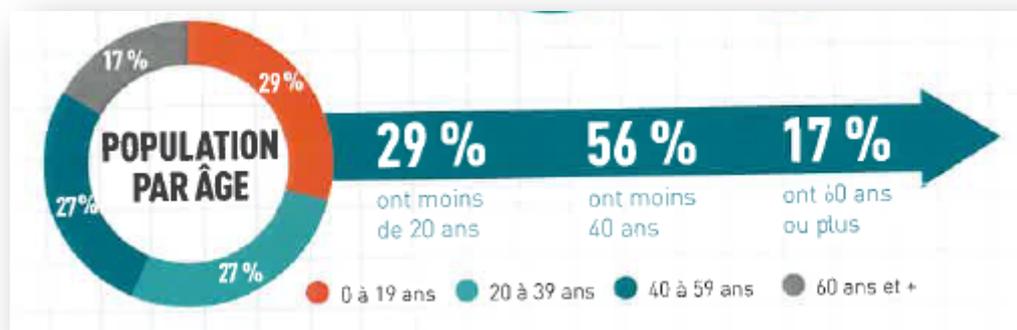


Figure 3 : Indice de Jeunesse sur le territoire de SQY

Sur SQY, la population se répartit équitablement entre les 3 tranches d'âge 0-19 ans, 20-39 ans et 40-59 ans ; les + de 60 ans étant moins représentés sur le territoire (cf. figure 3).

Cette répartition est homogène avec celle des Yvelines et de l'Île de France, qui est la région la plus jeune de France.

➔ Des actions sans spécificité particulière en lien avec une cible d'âge.

1.3.2 LE NIVEAU DE REVENU

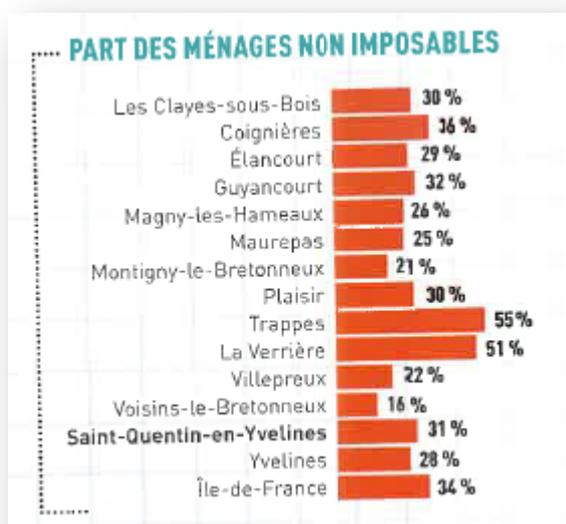


Figure 4 : Part des ménages non imposables sur le territoire de SQY

Sur le territoire, 31% des ménages sont non imposables (légèrement inférieur au ratio francilien) avec plus de la moitié des habitants des villes de Trappes et La Verrière (cf. figure 4).

Globalement, les villes les plus marquées par l'habitat collectif sont les villes avec le plus d'habitants non imposables, ces villes étant marquées par une forte proportion de logements sociaux.

➔ Dans la continuité des actions déclinées par typologie d'habitat, il convient sur l'habitat collectif, de tenir compte des niveaux de revenus des habitants, comme levier d'action.

Le revenu médian des ménages de SQY est de 25 k€ en 2020 quand il est de 25 k€ dans les Yvelines et de 22 k€ en Ile de France.

1.3.3 LES CATEGORIES D'EMPLOI

Le territoire de SQY compte 117 000 actifs, soit 77% des 15-64 ans ; suivi par 11% d'étudiants sur le territoire (cf. figure 5).

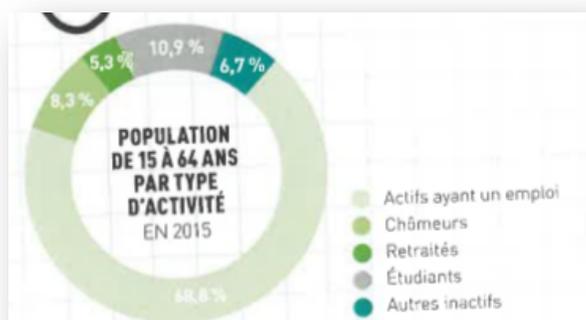


Figure 5 : Taux d'actifs sur le territoire de SQY

Au cours de la décennie 1990, 60% des emplois créés dans les Yvelines l'ont été à SQY. Il s'agit d'emplois majoritairement qualifiés (36% de cadres et 29% de professions intermédiaires²) qui assurent au territoire un taux chômage inférieur à la moyenne régionale (8,8% de la population active, contre 11,6% en Île-de-France³) (cf. figure 6).



Figure 6 : Secteurs d'activités sur le territoire de SQY

Le secteur d'activité qui génère le plus d'emplois est celui du secteur marchand (commerce, transports et services divers).

Globalement, la part des femmes en emploi reste plus faible que celle des hommes (42% contre 58%). Elles sont toutefois 2x plus présentes que les hommes dans le secteur public.

Le nombre d'emploi dans le secteur agricole a presque doublé en 5 ans.

➔ Une forte proportion d'actifs sur le territoire avec 55% des actifs dans le secteur marchand, qu'il conviendra de prendre en compte dans la définition du plan d'action.

1.3.4 LA STRUCTURATION DES MENAGES



Figure 7 : Structuration des ménages sur le territoire de SQY

On notera le poids des familles monoparentales sur le territoire de SQY qui est supérieur au ratio d'Ile de France (10%) et des Yvelines (9,5%).

Les femmes sont plus de 8 fois sur 10 cheffes de famille monoparentale.

➔ Une particularité de familles monoparentales dont il faudra tenir compte pour un plan d'action adapté.

Le nombre de ménages constitué de personne seule est par contre inférieur aux valeurs Yvelinoises (29%) et Francilienne (32%).

1.3.5 LA MOTORISATION DES MENAGES

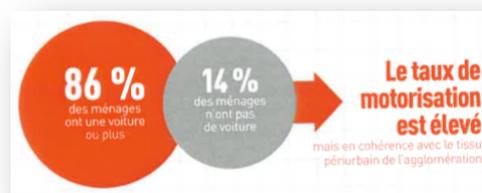


Figure 8 : Taux de motorisation des ménages sur le territoire de SQY

Le taux de motorisation sur le territoire de SQY est élevé au regard du ratio francilien qui est de 67%, mais il est cohérent avec la situation géographique de la Grande Couronne (cf. figure 8).

➔ Un taux de motorisation élevé offrant des moyens pour accéder aux dispositifs de prévention qui pourraient être mis en œuvre.

1.4 LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

Le territoire de SQY est marqué par une part importante de logement de taille > ou = au T3.

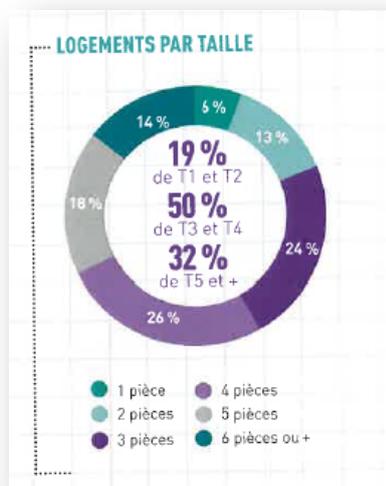


Figure 9 : Taille des logements sur le territoire de SQY

1.5 LES ETABLISSEMENTS (PUBLICS ET PRIVÉS) DU TERRITOIRE

SQY compte sur son territoire plus de 16 000 établissements / acteurs économiques qui se répartissent sur le territoire de la façon suivante :

	NB d'entreprises
ELANCOURT	1 585
GUYANCOURT	2 099
LA VERRIERE	363
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	2 738
PLAISIR	2 122
TRAPPES	2 645
MAUREPAS	1 246
VILLEPREUX	613
VOISINS-LE-BRETONNEUX	934
LES CLAYES SOUS BOIS	977
MAGNY-LES-HAMEAUX	580
COIGNIERES	902
TOTAL SQY	16 804

Tableau 1 : Répartition des entreprises sur le territoire de SQY

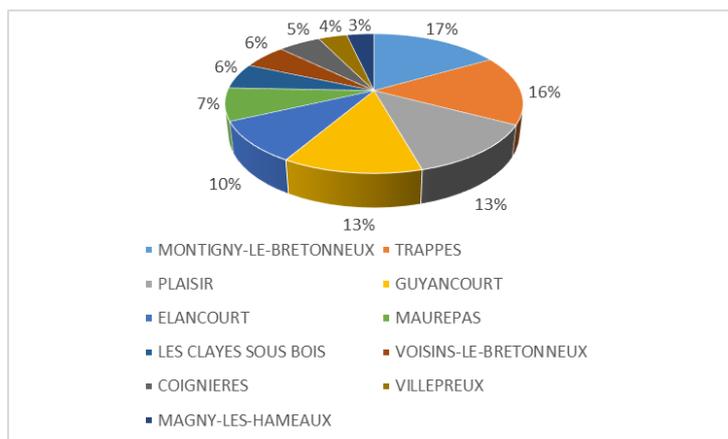


Figure 10 : Répartition des entreprises sur le territoire de SQY

La ville de Montigny est la plus marquée par l'implantation d'entreprises sur son territoire, suivie des villes de Trappes, Coignières et Guyancourt (cf. figure 10).

De nombreuses grandes entreprises sont implantées : Technocentre Renault (10 000 emplois), Bouygues Bâtiment (3 500 emplois), Thalès (3 500 emplois), France Télécom puis Orange (2 500 emplois).

1.6 LES STRUCTURES SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE

SQY compte sur son territoire 231 établissements scolaires (publics et privés) répartis de la façon suivante :

Villes	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	Collège	Lycée professionnel	Circonscription d'inspection 1 ^{er} degré	Lycée général et technologique	Lycée polyvalent	Section d'enseignement professionnel	Ecole régionale 1 ^{er} degré
Coignièrès	2	2	1						
Elancourt	12	11	2		1				
Guyancourt	13	12	3		6	1	1	1	
La Verrière	3	2							1
Les-Clayes-sous-Bois	6	6	2						
Magny-les-Hameaux	4	5	2			1			
Maurepas	7	8	2			1	1	1	
Montigny-le-Bretonneux	11	17	6			4	1	1	
Plaisir	1	3							
Trappes	20	17	3	2	1	1			
Villepreux	3	4	1			1		1	
Voisins-le-Bretonneux	4	7	2						
TOTAL	86	94	24	2	8	9	3	4	1

Tableau 2 : Répartition des établissements scolaires sur le territoire de SQY

➔ Les actions dans les écoles sont porteuses de résultat. Il conviendra de valider cette cible dans le programme d'action de SQY ou les partenaires investiguant cette cible.

1.7 LES INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE

Aujourd'hui, l'agglomération constitue un centre d'activités à part entière, relié à la capitale par un dense réseau de transports en commun (7 gares, 90 lignes de bus). Une situation qui lui permet d'être le premier Pôle économique de l'Ouest Parisien après La Défense, avec 141 000 emplois et 16 804 entreprises, mais également un pôle d'enseignement supérieur (4 établissements dont une université, 17 000 étudiants au total).

Les gares SNCF sont situées sur les communes de Montigny-le-Bretonneux, Trappes, La Verrière, Plaisir/Grignon, Villepreux/Les Clayes-sous-Bois, Coignièrès, Plaisir/Les Clayes-sous-Bois.

➔ Les gares SNCF : Un vecteur d'information important ; auprès desquelles des actions sont déjà engagées

2. LES COMPETENCES DE SQY

SQY exerce les compétences transférées en lieu et place des communes membres. Ces transferts n'excluent néanmoins pas que ces dernières puissent conserver des compétences de proximité.

Dans le cas de SQY, on trouve trois types de compétences :

- Les compétences obligatoires :
 - o Le développement économique : innovation, entreprises, partenariats, parc immobilier...,
 - o L'aménagement de l'espace communautaire : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), accessibilité, patrimoine urbain et architectural, équilibre zones urbaines / zones vertes et bleues, etc.,
 - o La gestion de l'équilibre social de l'habitat : Plan local de l'habitat (PLH), production de logements, etc.,
 - o **La politique de la ville** : la lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités territoriales, **la gestion des ordures ménagères (mise en œuvre d'un service de collecte, de traitement et de valorisation des déchets).**
- Les compétences optionnelles :

La communauté d'agglomération crée, aménage et entretient des voiries d'intérêt communautaire et des parcs de stationnement ; elle gère l'eau, l'assainissement ainsi que des équipements culturels et sportifs du territoire.

- Les compétences facultatives :
 - o La gestion de certaines infrastructures sportives et de quelques lieux de culture.
 - o La prise en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
 - o La gestion de plusieurs espaces verts et œuvres d'art urbain,
 - o L'éclairage public et la mise en œuvre d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire...
 - o Les demandes relatives au droit de préemption, au droit des sols et à l'action sociale d'intérêt communautaire (notamment à travers l'action de l'IPS : Institut de promotion de la santé).

Le 18 juin 2016, **SQY s'est dotée d'une compétence facultative liée à la « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie »**. L'agglomération peut ainsi procéder à l'élaboration ainsi qu'à la mise en œuvre de la mission développement durable et du Plan Climat Air Énergie Territorial. Elle peut lutter contre les nuisances sonores et subventionner les organismes œuvrant en faveur du développement durable.

Plusieurs instances décisionnelles sont impliquées dans la gestion de l'agglomération de communes SQY, à commencer par le conseil communautaire, qui réunit 75 élus issus des 12 communes saint-quentinoises.

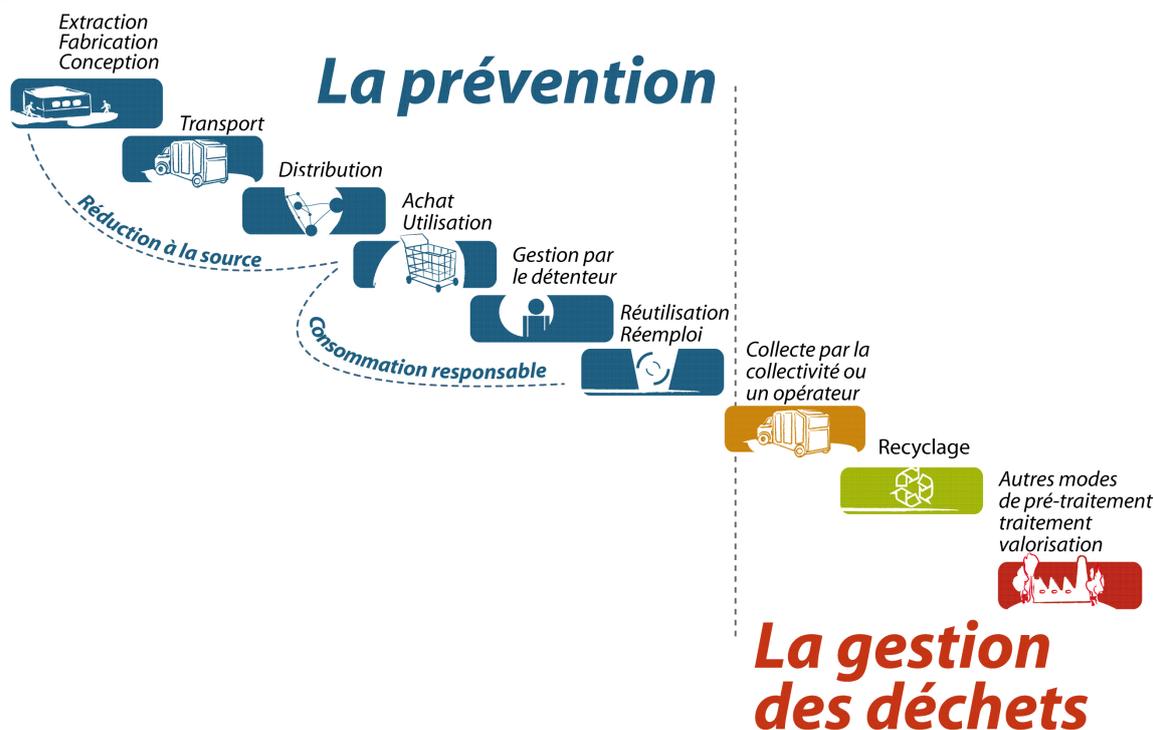
- ➔ **La pluralité des compétences exercées par SQY offre des canaux d'information variés pour communiquer sur le PLPDMA de SQY et le faire vivre.**

3. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

3.1 LA PREVENTION – DE QUOI PARLE T'ON

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchets, du ri, qui a lieu pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.



3.2 LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE PREVENTION

3.2.1 LA LOI

L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des DMA.

3.2.2 LE DECRET

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

3.2.3 LES OBJECTIFS

Ils sont définis dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), complété en 2020 de la loi AGEC qui fixe comme objectifs :

-15 % de DMA (en kg/hab.) entre 2010 et 2030

5% du tonnage de DMA fait l'objet de préparation et à la réutilisation en 2030

Mise en place du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023

3.2.4 LA DECLINAISON REGIONALE

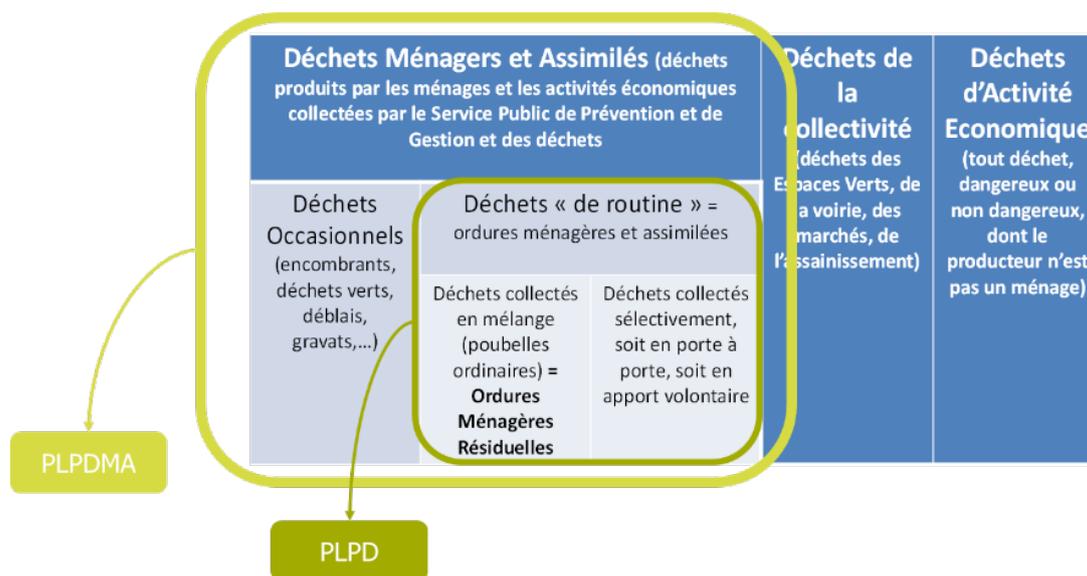
Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Ile de France, approuvé le 21 novembre 2019, intègre tous les déchets produits sur le territoire francilien :

- Dangereux, non dangereux ou inertes
- Générés par les ménages, les entreprises, les collectivités ou les administrations

Il fixe des objectifs aux horizons 2025 et 2031 en matière de réduction et de valorisation des déchets. Une politique qui s'intègre désormais dans le cadre plus large de la transition vers l'**Economie Circulaire et l'utilisation efficace des ressources**.

3.3 LA NOTION DE DECHETS

Le périmètre des PLPDMA est élargie aux Déchets dits « Déchets Occasionnels ».



➔ Un PLPDMA portant sur l'ensemble des flux des Déchets Ménagers et Assimilés

3.4 LES DOCUMENTS CADRE DE SQY POUVANT ETRE EN LIEN AVEC LE PLPDMA

3.4.1 LE PROJET DE TERRITOIRE SQYDEMAIN

Le projet de territoire SQYdemain fait, depuis mai 2016, l'objet d'une réflexion menée par les élus locaux. Ce projet est l'émanation de nombreux échanges avec les populations de Saint-Quentin-en-Yvelines : chefs d'entreprises, responsables associatifs (sports, culture...), responsables éducatifs, jeunes... Fruits de cette réflexion collective, 4 axes ont été définis.

- Révéler et transformer l'existant : le projet de territoire va révéler les avantages et opportunités de développement propres à SQY. Pour ce faire, le projet questionne le niveau d'utilisation et les manières d'utiliser les ressources territoriales. Il a pour objectifs de faire évoluer les usages, accroître l'innovation et au final transformer profondément les dynamiques en place.
- Lier les initiatives et faire ensemble : le territoire entend avancer en s'appuyant sur l'implication de tous et en concertation avec chaque commune. Une plus grande collaboration des acteurs saint-quentinois permettra également de renforcer la cohésion sociale et la culture du « faire ensemble » – au sein de SQY, mais aussi avec les agglomérations voisines, afin de porter des projets à plus grande échelle.

- Considérer toutes les situations de vie : L'agglomération se caractérise par une grande diversité de situations de vie (âges, situations sociales, cadres de vie, etc.).

Le projet SQYdemain vise à intégrer cette diversité qui implique à la fois une offre (des compétences variées) et une demande (des besoins) spécifiques afin d'harmoniser le territoire (adapter le réseau de commerces de proximité, favoriser la mixité sociale, la mobilité pour tous, offrir des services de santé partout, etc.).

Le projet de territoire vise ainsi une meilleure insertion professionnelle des populations éloignées de l'emploi (promotion de l'apprentissage de métiers d'avenir et des formations en alternance, renforcement d'une agriculture en circuit court, etc.).

Il entend enfin prendre en compte les attentes d'usagers du territoire qui n'y résident pas, de sorte à les inciter à venir s'y installer (offres diurne et nocturne, évolution de l'offre de services publics, etc.).

- Libérer les énergies pour innover : Saint-Quentin-en-Yvelines se veut une terre d'innovations par tous et pour tous. Compte tenu de la diversité du territoire (population, cadres de vie, offres professionnelles, positionnement...), les opportunités ne manquent pas. SQY accueille ainsi d'importantes structures d'enseignement, de recherche et de formation, mais aussi de grandes entreprises, ce qui en fait un terrain d'expérimentations partagées. L'agglomération dispose aussi de conditions propices à l'accueil et à l'accompagnement de nouvelles entreprises dynamiques – comme les startups – qui renouvelleront l'offre de services et le type d'activités qui la caractérisent.

➔ Un PLPDMA qui s'inscrit à part entière dans le projet de territoire SQYdemain et qu'il conviendra de faire converger

3.4.2 LE PCAET DE SQY

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un plan d'actions élaboré par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'ensemble des acteurs socio-économiques de son territoire (directions et services de l'agglomération, 12 communes, entreprises, associations, habitants) pour atténuer et s'adapter au changement climatique, reconquérir la qualité de l'air et maîtriser la consommation d'énergie. Il comprend un diagnostic territorial, une stratégie territoriale, un plan d'actions, ainsi que des outils de suivi et d'évaluation, dont les contenus sont détaillés dans les articles de loi. Il est adopté pour 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours (rapport de mise en œuvre au bout de 3 ans).

A l'échelle nationale, les objectifs sont les suivants :

- Réduire de 40% sa consommation d'énergie d'ici 2050
- Atteindre la neutralité carbone à l'horizon de 2050
- Incorporer 40% d'énergie renouvelable dans son mix énergétique d'ici 2030
- Diviser par 6 les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique

A l'échelle régionale, à l'horizon de 2030, les stratégies sont de :

- Diminuer de 50% la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire par rapport à 2015
- Réduire de près de 20% la consommation énergétique régionale par rapport à 2015
- Multiplier par 2 la quantité d'énergie renouvelable produite en Ile-de-France par rapport à 2015
- Réduire de 40% de la consommation énergétique
- Multiplier par 4 la quantité d'énergie renouvelable produite en Ile-de-France par rapport en 2015
- Dépendre 100% des énergies renouvelables à l'horizon de 2050
- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

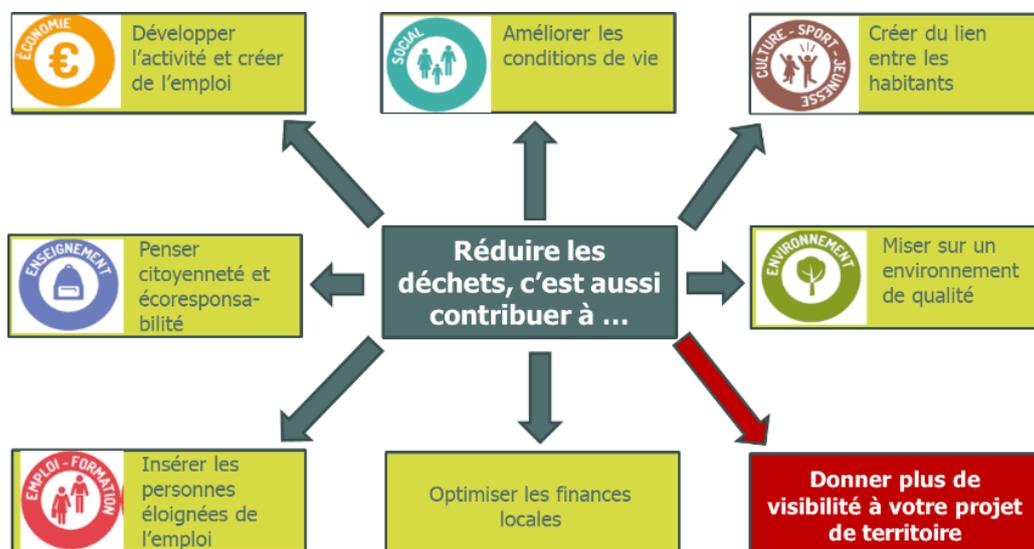
Les Communautés d'agglomérations sont l'échelon local privilégié dans la lutte et l'adaptation contre le changement climatique en instituant les PCAET, donnés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) en 2016. En effet, ce plan permet de limiter les effets du changement climatique sur :

- Les milieux naturels
 - ⇒ Raréfaction et perte en qualité de la ressource en eau
 - ⇒ Perte en biodiversité
 - ⇒ Recrudescence d'espèces invasives
- Les activités économiques
 - ⇒ Impact des activités touristiques
 - ⇒ Sensibilité aux risques naturels
 - ⇒ Perte de rendement agricole et sylvicole
- La population
 - ⇒ Sensibilité d'une population vieillissante
 - ⇒ Évolution des risques naturels (incendies, inondation...)
 - ⇒ Impacts sanitaires liés à la qualité de l'air et la chaleur

Ce PCAET représente une opportunité pour l'économie de SQY et pour la qualité de vie des habitants :

- Pour l'économie
 - ⇒ Economies financières pour les collectivités, habitants, et entreprises grâce aux économies d'énergie
 - ⇒ Emplois nouveaux et spécifiques
- Pour la qualité de vie
 - ⇒ Adaptation des territoires
 - ⇒ Préservation de l'environnement
 - ⇒ Amélioration de la qualité de l'air
 - ⇒ Renforcement des liens sociaux
 - ⇒ Amélioration de l'attractivité des territoires

➔ Un PLPDMA qui s'inscrit à part entière dans le PCAET et qu'il conviendra de faire converger



4. LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

4.1 LA GOUVERNANCE

4.1.1 LA CCES

Le décret de mise en œuvre des PLPDMA impose à tout porteur de PLPDMA la constitution d'une CCES, instance de validation et de suivi du programme.

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective

- La CCES donne son avis sur le projet,
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année,
- La CCE évalue le PLPDMA tous les 6 ans.

La constitution de la CCES est laissée au libre arbitre de la collectivité.

Sur SQY, la CCES est constituée de 4 collèges :

- Collège « Administrés »
- Collège « Communes »
- Collège « CODESQY »
- Collège « Entreprises & Associations »

Le détail des membres de la CCES est en annexe 1.

4.1.2 LE G12

Le GT12 est une instance regroupant les Maires des 12 communes membres de SQY.

Le GT12 a pour vocation d'être un relais local d'information, politique et de proximité, de la CCES.

4.2 L'ANIMATION

L'équipe projet élabore, met en œuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée de :

- Un élu référent
- La Directrice Générale adjointe du patrimoine
- La Directrice Environnement et Paysage
- Le Responsable du Service Déchets et Propreté
- La responsable du pôle Prévention et Valorisation
- Le chargé de mission Prévention, Partenariat et grands projets

4.3 LA COLLABORATION

4.3.1 LA DEMARCHE D'ÉLABORATION DU PLPDMA

La démarche a été initiée en 2019, année d'élaboration du diagnostic détaillé du territoire en matière de prévention (année de référence des chiffres = 2017) ; puis freinée par la crise COVID.

Elle a repris à compter des années 2021, 2022 puis 2023 avec l'animation de la concertation sur le territoire et l'élaboration d'un programme d'actions tenant compte des enjeux identifiés pour le territoire.

Le programme d'action est le fruit d'un travail de co-construction qui a mobilisé de nombreux acteurs et usagers du territoire, dans le cadre de groupes de travail thématique.

Ces groupes de travail ont permis de réunir plusieurs acteurs concernés par la prévention : associations, entreprises, commerçants, techniciens, élus et habitants.

4.3.2 LA PLATEFORME COLLABORATIVE

SQY a développé un outil participatif destiné aux Saint-Quentinois et à l'ensemble des parties prenantes afin de contribuer à l'élaboration du PLPDMA :

- Consulter les données territoriales sur la prévention des déchets
- Consulter les fiches actions du programme
- Proposer des actions et voter l'intégration d'actions dans le programme et réagir aux contributions
- Consulter les ressources pour agir en faveur de la prévention des déchets
- Être un outil de travail pour les participants à la CCES et aux ateliers thématiques (accès membre)

<http://prevention-dechets.sgy.fr/public/>

5. DONNEES STATISTIQUES EN MATIERE DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

5.1 PRODUCTION DE DECHETS ET COMPARAISON AUX VALEURS DE REFERENCE

Les Déchets Ménagers et Assimilés représentent 426 kg/hab. sur le territoire de SQY en 2017, dont 57% sont des OMR suivi de 20% des déchets de déchèteries.

En 2022, ce ratio est de 408 kg/hab. (chiffres en consolidation pour 2023)

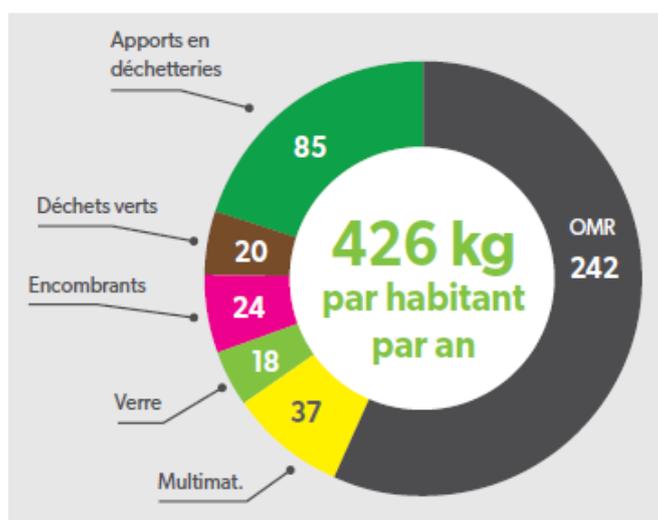


Figure 11 : Production de DMA sur le territoire de SQY

Un ratio par habitant de 426 kg/hab. en 2017 (hors apports des collectivités, yc apports des professionnels en déchetteries) en baisse de 0,7% par rapport à 2016.

Un ratio très bien maîtrisé au regard des valeurs de référence :

Ratio DMA en kg/hab. Données 2014	France	Région	78	95	91
DMA (kg/hab. yc gravats)	570	464	481	499	520

Source : TDB Ordif_Edition 2016_Données 2014 + Fiches départementales_ Données 2014

Les données sont y compris gravats

- ➔ Une très bonne performance de SQY en matière de production de DMA, qui est en-dessous de toutes les valeurs de référence et donc des objectifs qui peuvent être encore plus durs à atteindre.
- ➔ **Confirmé au regard des ratios actualisés 2022** qui montrent une très bonne performance de SQY en matière de quantité de DMA collectés (très en dessous de valeur en Ile de France)

5.1.1.1 Zoom par flux et valeurs de comparaison

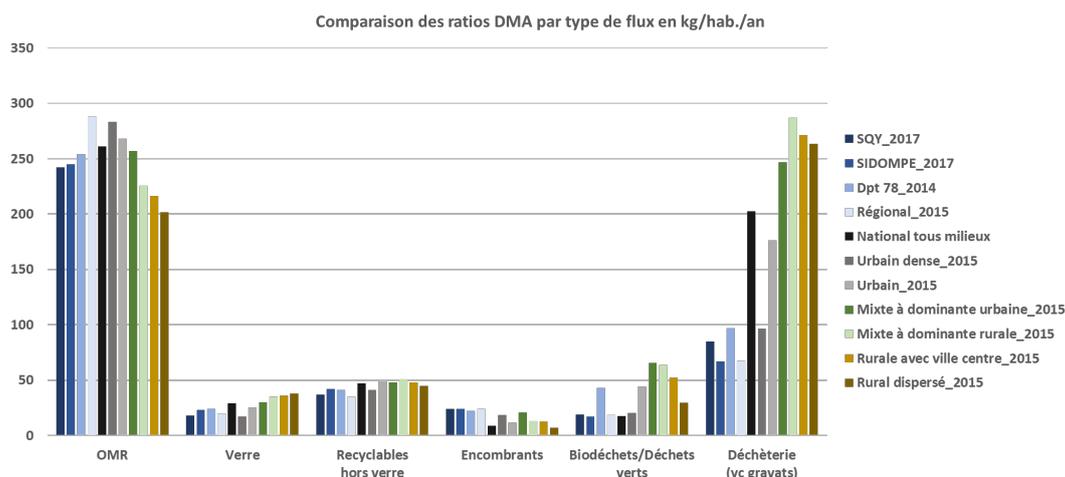


Figure 12 : DMA_Zoom par flux

- ➔ OMR, Encombrants, Déchets Verts et Déchèteries comme futur potentiel de réduction des DMA
- ➔ **Confirmé au regard des ratios actualisés 2022** qui montrent une très bonne performance de SQY en matière de quantité de DMA collectés (très en dessous de valeur en Ile de France)

5.1.1.2 Zoom sur les déchèteries

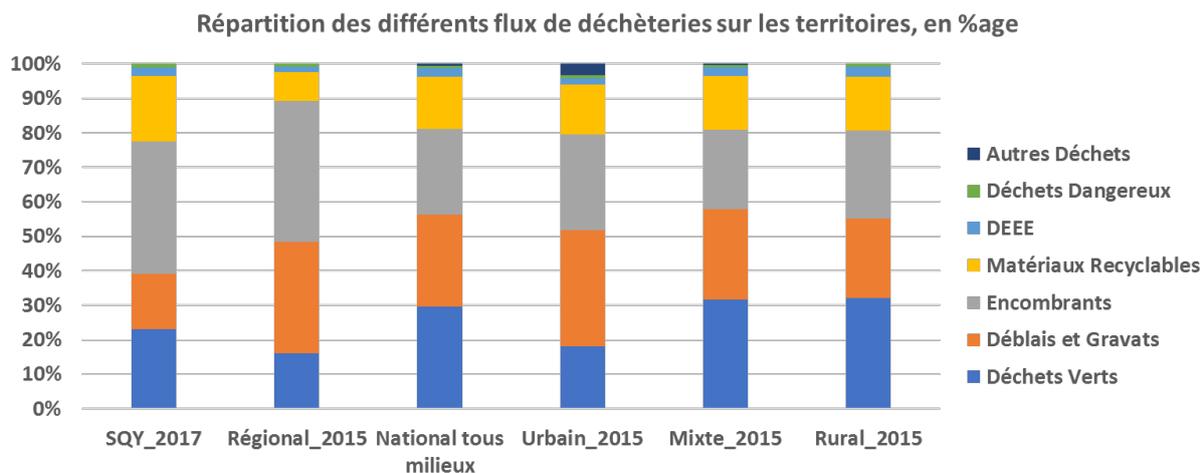


Figure 13 : DMA_Zoom Déchèteries

- ➔ Encombrants, Déchets Verts et Matériaux Recyclables comme axe majeur de réduction des déchets de déchèteries sur SQY
- ➔ **Confirmé au regard des ratios actualisés 2022** avec 65% des apports en déchèteries (hors gravats) composés de **Tout Venant (=Encombrants) (40%)** et de **Déchets Verts (25%)**

A noter que parmi les 38% d'Encombrants apportés en déchèteries en 2017, 8% incombent aux Services Techniques des Collectivités

A noter que parmi les 23% de Déchets Verts apportés en déchèteries en 2017, 5% incombent aux Services Techniques des Collectivités

5.2 CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES SUR LE TERRITOIRE DE SQY

SQY a choisi de réaliser une campagne de caractérisation de ses OMR pour évaluer plus finement ses potentiels de réduction.

La campagne a été réalisée du 26 novembre 2018 au 6 décembre 2018.

Les objectifs étaient :

- De connaître, à l'échelle du territoire, la composition moyenne des déchets ménagers résiduels ;
- D'identifier les quantités de matériaux susceptibles d'être dirigées vers des filières de traitement / valorisation spécifiques, de même que les matériaux pouvant être évités ;
- De déterminer les effets de la typologie d'habitat et le niveau de service de collecte rendu ;
- D'évaluer le PCI des ordures ménagères brutes.

A noter que la période de prélèvement (fin novembre – début décembre) n'a pas permis de juger l'impact de la collecte des déchets verts en porte-à-porte sur la composition des déchets ménagers résiduels de l'habitat individuel.

SQY a retenu un plan de prélèvement basé sur 12 échantillons :

- 1 échantillon par commune adhérente,
- Représentatifs de l'habitat collectif (7 échantillons) et de l'habitat individuel (5 échantillons)
- Représentatifs des modalités de collecte.

Le nombre d'échantillons prélevé est faible et ne permet pas une parfaite représentativité du territoire, particulièrement sur l'habitat individuel.

L'échantillonnage a été construit hors déchets assimilés.

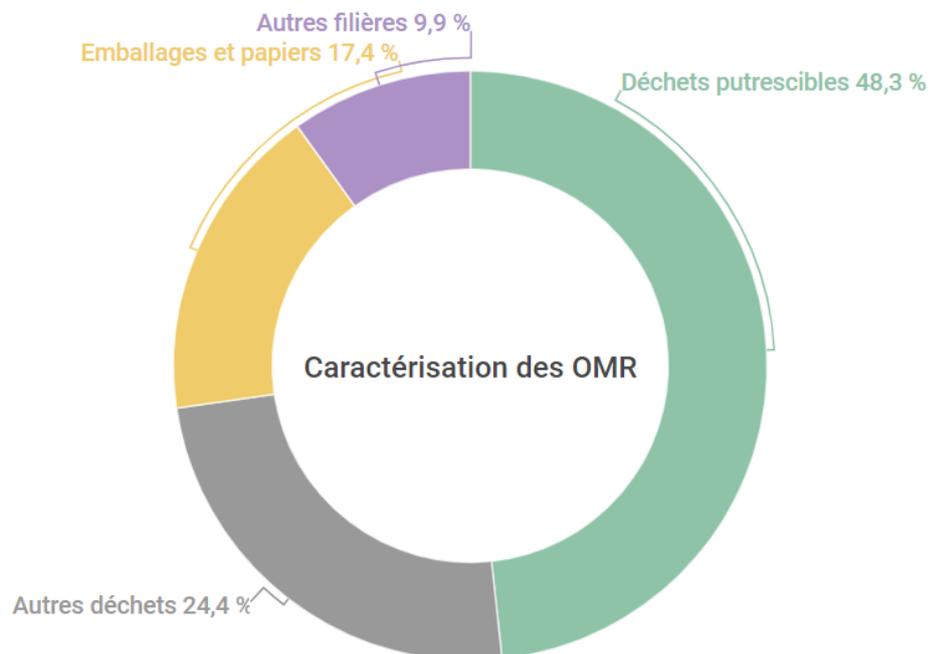


Figure 14 : Contenu de la poubelle OMR sur le territoire de SQY

➔ Les déchets putrescibles représentent 48% de la poubelle OMR de SQY

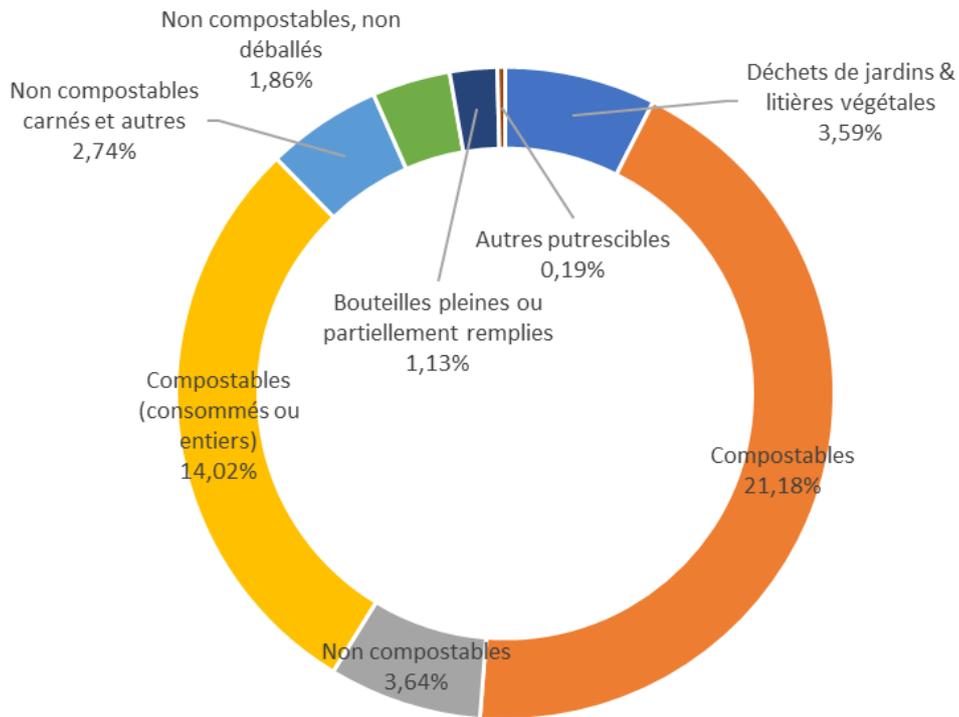


Figure 15 : Détail des déchets putrescibles

La part des déchets biodégradables constitue le gisement le plus élevé avec plus de 45 % du gisement. La part des déchets alimentaires compostables est quasi équivalente entre l'habitat individuel et l'habitat collectif.

➔ Le gaspillage alimentaire représenterait entre 32 et 42 kg / hab. / an (selon le type d'habitat).

6. PUBLICS-CIBLES PRIORITAIRES ET ACTEURS CLES DU TERRITOIRE

Un des facteurs clés de succès de la mise en œuvre d'un PLPDMA repose sur la mobilisation des acteurs du territoire et de leur implication dans le projet, qu'ils soient issus du secteur public, privé ou associatif. Certains acteurs ont déjà été identifiés et ont pu faire l'objet d'interview ciblée.

Le site internet de SQY recense les associations et les entreprises du territoire : <https://associations.sqy.fr/annuaire> et <http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/>.

Cette liste non exhaustive présentée sur la page suivante est évolutive ; elle sera amendée à être complétée au fil de l'eau de la mise en œuvre du PLPDMA.

Ce recensement permet d'identifier les acteurs pouvant jouer un rôle au niveau de la prévention des déchets et devenir des relais ou partenaires locaux pour la mise en œuvre d'actions.

6.1 INTERVIEW D'ACTEURS

6.1.1 LES COMMUNES

Avec le transfert de compétence, une réelle volonté des villes de poursuivre leur engagement en matière de prévention ; en tant que relai préférentiellement, au regard des moyens humains et logistiques dont elles disposent.

Les actions de prévention de déchets mises en place par les communes sont présentées en annexe 2.

➔ **Les communes : Relai du PLPDMA de SQY**

6.1.2 LES ASSOCIATIONS

6.1.2.1 Les associations d'animation du territoire et d'accompagnement au changement

L'ALEC - L'ALEC pilote depuis 2017 une action en lien avec les déchets. Il s'agit du Défi Zéro Déchets (DZD). L'objectif de ce défi est d'accompagner des familles volontaires à réduire leur production de déchets.

Ce défi a permis une réduction moyenne de 63,76 kg par habitant par an à 38,8 kg soit environ 39%. Le DZD est la seule action qui traite directement de la thématique déchets. Cependant, l'ALEC sensibilise les bailleurs sociaux et les CCAS aux éco-gestes pour réduire la précarité énergétique. Il est évoqué dans le cadre du PLPDMA de SQY d'intégrer un module concernant les déchets. SQY pourrait éventuellement accompagner l'ALEC dans la réalisation de ce module de formation.

➔ **L'ALEC : Porteuse d'un module de formation ciblé à construire par et avec SQY**

➔ **L'ALEC : Relai de communication de SQY**

SQY en transition - L'association propose des animations destinées aux habitants. Elle s'appuie sur des antennes locales à Magny-les-Hameaux, Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux. L'association **VERRIGREEN** située à la Verrière a intégré le réseau SQY en Transition en 2019.

Son champ d'intervention est vaste :

- Le déplacement
- L'alimentation
- La réduction des déchets et le recyclage
- La création d'une économie locale
- L'économie des ressources

L'association organise un événement annuel sur le développement durable « la fête des possibles ». L'événement prend la forme de stands avec des ateliers sur les thématiques des déchets, de l'alimentation et des transports.

➔ **SQY en transition : animateur et relai d'information du PLPDMA sur des événementiels.**

VERIGREEN

Association filiale de SQY en transition, créée en 2018 et qui cible les ménages.

Elle se positionne autour du développement de nouvelles actions sur la promotion du jardinage, le compostage, le développement des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

→ **VERRIGREEN** : Un relai d'animation localement sur La Verrière, à étendre

VILLEVERTE

Association qui cible le public scolaire et le grand public.

→ **VILLEVERTE** : Un acteur qui peut déployer des prestations d'animations et des interventions ciblées, via rémunération

6.1.2.2 Les acteurs du réemploi et de la réutilisation

EMMAUS

Emmaüs Trappes propose la remise en état d'objet en vue d'une remise en vente. Emmaüs travaille en partenariat avec les éco-organismes pour la valorisation des déchets (D3E, etc.).

Acteur volontaire, l'association souhaite pérenniser et consolider l'activité du réemploi sur le territoire dans une dynamique sociale et solidaire.

→ **EMMAUS** : Un partenariat à renforcer avec SQY pour plus de visibilité de son action et une co-construction du PLPDMA pour sa mise en œuvre opérationnelle

ENVIE

Envie possède une antenne sur Trappes composée d'un atelier de réparation et d'un local de vente.

Elle est composée de 30 salariés dont la majorité résident sur l'agglomération.

→ **ENVIE** : Un acteur majeur pour la mise en place d'une collecte de proximité pour le réemploi et le recyclage d'électroménagers, notamment en pied d'immeuble.

LA VIE'CYCLETTE VERTE et LA VIE'CYCLETTE ECO

La Vie'Cyclette Verte et la Vie'cyclette Eco sont des associations d'entretien et de réparation de vélo située à La Verrière, Montigny-le-Bretonneux, et Trappes. Elles sont partenaires du réseau de SQY en Transition.

Elle intervient dans le cadre d'évènements associatifs et communaux sur tout le territoire.

→ **VIE'CYCLETTE VERTE et VIE'CYCLETTE ECO** : Acteurs majeurs pour la réparation des vélos dans le cadre du PLPDMA de SQY.

RESSOURCES & VOUS

Ressources & Vous est une association qui collecte, valorise et revend à bas prix les objets donnés par les particuliers, entreprises ou collectivités. Elle dispose de six boutiques solidaires dont un site à Guyancourt.

→ **RESSOURCES&VOUS** : un acteur majeur pour la collecte des articles des déchèteries et pour la sensibilisation du public

→ **En synthèse sur les associations** : Un modèle économique fragile et un financement nécessaire dans le cadre d'un partenariat dans la mise en œuvre

6.1.3 LES BAILLEURS SOCIAUX

VALOPHIS

Groupement d'organismes HLM, les équipes du groupe sont mobilisées autour de 5 orientations : l'offre de logements, la rénovation et la gestion des quartiers, la qualité de service, la communication, l'innovation et la performance.

Face aux problématiques souvent communes à l'habitat dense (dépôts sauvages, encombrants, mauvaise qualité de tri, incivilité,), le bailleur propose de nombreuses activités de sensibilisation.

Le bailleur propose des actions sur les thématiques du tri (visite du centre de tri) et du gaspillage alimentaire et a pour projet de développer le compostage de quartier en partenariat avec Saint-Quentin-en-Yvelines.

- ➔ **VALOPHIS** : Un acteur majeur pour déployer des actions sur l'habitat vertical notamment en matière de réemploi (local adapté, ressourceries), de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion de proximité des biodéchets pour la mise en œuvre du PLPDMA de SQY. Et un financeur de projets des acteurs locaux.

6.1.4 LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'UNIVERSITE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Les acteurs de l'université prennent aujourd'hui des initiatives personnelles dans le domaine de la prévention.

Un projet plus global qui se structure notamment avec l'intégration de l'université Paris Saclay à l'horizon 2025 et la création d'un groupe de travail « Vie de Campus ».

La thématique déchets pourrait être intégrée dans les sujets traités par ce groupe de travail.

- ➔ **L'UNIVERSITE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES** : Un fort potentiel pour le développement d'un projet structuré autour de la prévention des déchets, à moyen terme. A impliquer dans la co-construction du PLPDMA pour appropriation et mise en œuvre d'actions.

6.1.5 LES CHAMBRES CONSULAIRES

LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

La CMA souhaite développer l'information des entreprises sur les dispositifs actuels de collecte de proximité (huile alimentaire, D3E, etc.) et associer les professionnels aux événements sur la prévention.

- ➔ **LA CMA** : Un partenariat à mettre en place pour la mise en œuvre du PLPDMA auprès des artisans/commerçants, par le biais d'une convention (et rétribution)

6.2 LISTE D'ACTEURS

ACTEURS INTERNES

Mobilisation des 12 communes

- Coignièrès
- Elancourt
- Guyancourt
- La Verrière
- Les Clayes sous Bois
- Magny les Hameaux
- Maurepas
- Montigny
- Plaisir
- Trappes
- Villepreux
- Voisins le Bretonneux

Services de SQY

- Direction de l'Environnement et du Paysage
- DevEco
- Communication
- Bibliothèque, médiathèques
- Pole Economie solidaire

ACTEURS PUBLICS

La Région Ile de France
Le département des Yvelines
L'ADEME
Les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur...)
L'université de Saint Quentin en Yvelines
L'Académie de Versailles
Les Chambres consulaires (CCI, CMA, ...)
Les fédérations (BTP, centres sociaux et socioculturels, artisanat...)
Les Maisons de l'environnement
La CAF
Centres de loisirs
Maisons des jeunes et de la culture
Office du tourisme
CCAS
Radio locales
Médias locaux

BAILLEURS

Valophis

TISSUS ASSOCIATIF / CARITATIF / INSERTION

- L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)
- SQY en transition
- Verrigreen
- Villevert
- Envie
- La Vie/Cyclette
- SQYLab
- Associations de quartiers
- Associations d'entreprises
- Associations de jardiniers et jardins partagés (jardins familiaux)
- Associations de protection de la nature/environnement
- Comité des fêtes
- Associations sportives
- Croix rouge française
- Secours populaire
- Secours catholique
- Le relais
- Emmaüs
- Les Restaurants du coeur
- Entreprises adaptées d'insertion (ANRH, SESAME, AIP Réfon,...)
- E-graines
- AMAP

ACTEURS PRIVES

- Centre Commercial de Saint Quentin en Yvelines
- Grande et moyenne distributions (Carrefour Market),
- Magasins spécialisés (électroménager, ameublement, jardinage, ...)
- Distributeurs (la Poste ...)
- Agence immobilières
- Artisans de la réparation
- Opérateur de collecte
- Eco-organismes (Textile, DDS, Emballages, Mobilier, Recylum, Ecologic...)
- Commerçants et marchés

SYNDICATS

Syndicats de traitement des déchets (SIDOMPE)
Syndicats de copropriétés
Syndicat des eaux et d'assainissement

Figure 16 : Liste d'acteurs du territoire de SQY

6.3 MATRICE AFOM DU TERRITOIRE ET INTERPRETATION

L'analyse du territoire permet de faire ressortir les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) du territoire. La matrice ci-dessous sert de base à l'élaboration des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre dans le cadre du programme de prévention

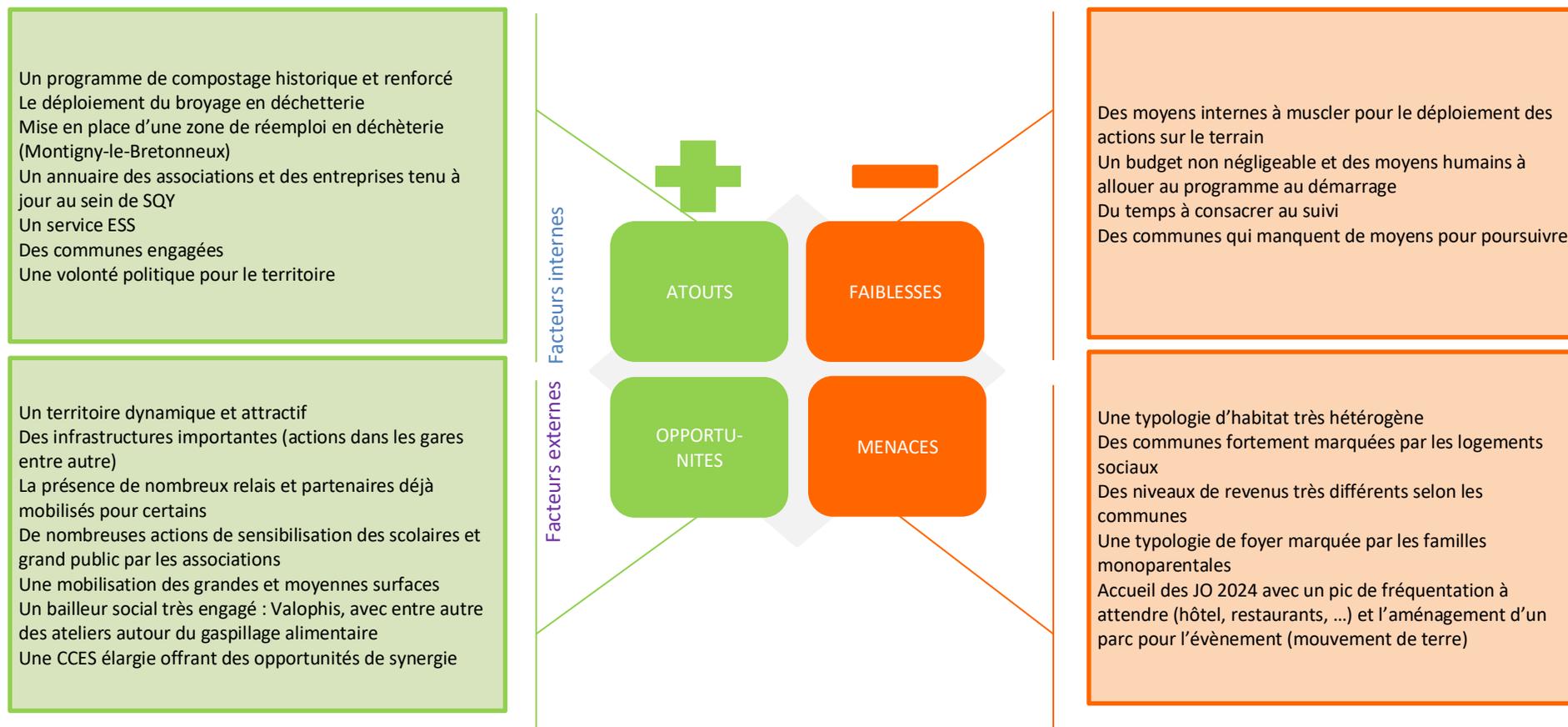
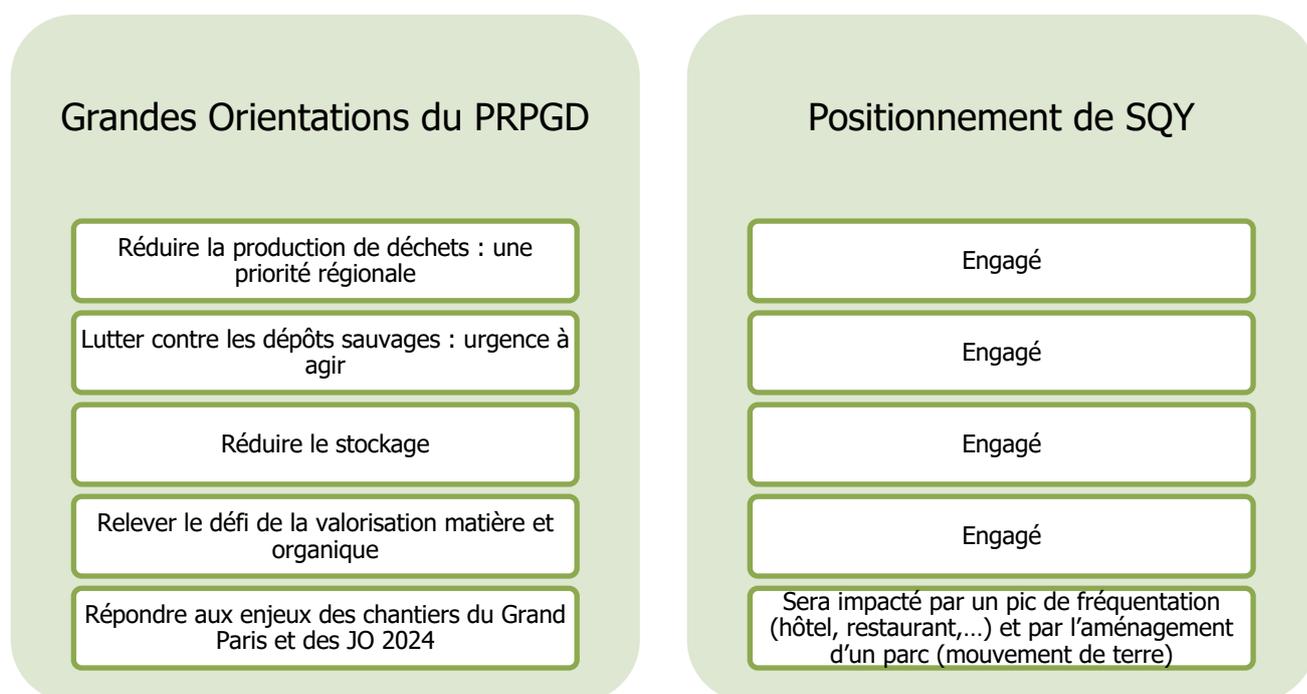


Figure 17 : Matrice AFOM du territoire

7. QUELS OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE ?

Le cadre normatif est fixé par le PRPGD de la Région Ile de France.

7.1 LES GRANDES ORIENTATIONS DU PRPGD ILE DE FRANCE ET LE POSITIONNEMENT DE SQY



7.1.1.1 En matière de réduction des DMA

Principaux objectifs du PRPGD	Principales valeurs cibles / indicateurs
Réduction des DMA en kg/hab : atteindre -10% en 2025 et dépasser -10% en 2031 par rapport à 2010	2016 : -3,6% (457,64 kg/hab) 2025 : -10% (429,2 kg/hab) 2031 : réduction supérieure à 10%
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici à 2025 par rapport à 2013 et de 60% en 2031
100% du territoire francilien couvert par des PLPDMA en 2020	Fin 2018 : 38% soit 13 collectivités 2020 : 100%
Développement de la tarification incitative + objectif régional complémentaire : 100% des territoires engagés dans une étude de faisabilité en 2025	2018 : 108 000 habitants (1%) dans 4 collectivités 2025 : 1 800 000 habitants (15%) 2031 : 3 600 000 habitants (30%)
Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, notamment DEEE, textiles et ameublement	Doubler le nombre de structure de réemploi à l'horizon 2031 Valeur cible : + 4 structures/an

Ce que préconise le PRPGD :

Prioriser la lutte contre le gaspillage alimentaire
Recours aux techniques de changement de comportement
Intégrer une rémunération sur performance de réduction dans les appels d'offres
Mobiliser la Commande Publique pour intégrer la réduction des quantités de déchets
Poursuite du soutien à la lutte contre les dépôts sauvages, à la prévention et à la formation d'élus pour créer les conditions favorables à la TI + soutien renforcé aux études
Déployer les composteurs y compris dans les espaces publics

7.1.1.2 En matière de réduction des Déchets du BTP

Principaux objectifs du PRPGD	Principales valeurs cibles / indicateur
A l'horizon 2026 : -15% du gisement inertes et autres déchets inertes par rapport à 2015	2015 : 23,9 Mt déblais inertes et autres déchets inertes
-10% du gisement de DNDNI* par rapport à 2015 Stabilisation du gisement global	3 Mt de DNDNI 37,8 Mt de gisement total

*DNDNI : Déchets non dangereux, non inertes

Ce que préconise le PRPGD :

Systématiser les déconstructions sélectives et privilégier les solutions de réemploi et de réutilisation
Former les maîtres d'ouvrage publics à la prévention et à la prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique
Favoriser les échanges inter-chantier
Mutualiser les retours d'expérience

7.1.1.3 En matière de valorisation matière et organique

	Principaux objectifs du PRPGD	Principales valeurs cibles / indicateur
Valorisation matières et organique des DNDNI	Valorisation matière des DNDNI de 60% en 2025 et 65% en 2031	2015 : 51% 2025 : 61% 2031 : 65%
Valorisation matière des DMA	Généralisation du tri des emballages plastiques à l'horizon 2022	2022 : 100% des franciliens en extension des consignes de tri
	Déploiement de l'harmonisation des consignes et des codes couleurs des contenants de collecte sélective	Verre 2015 : 49% /2022 : 100% Emballages 2015 : 74% /2022 : 100% OMR 2015 : 18% /2031 : 100%
Valorisation matière des déchets organiques	Généralisation du tri à la source des déchets organiques en 2025 sans obligation de moyen	Déclinaison : priorité aux gros producteurs (hors service public et assimilés), puis généralisation aux ménages.

Ce que préconise le PRPGD :

En matière de valorisation matière des DNDNI

Pilotage de l'orientation du bois vers la valorisation matière et énergétique en fonction des besoins du marché et en respectant la hiérarchie des modes de traitement

En matière de valorisation matière des DMA

Favoriser la mutualisation des équipements existants

Harmonisation de l'ensemble des schémas de collecte

Adapter le code couleur des professionnels (hors SPGD) et assimilés à celui des ménages

En matière de valorisation matière des DO

Orientation prioritaire des déchets verts les plateformes de compostage

Modification des plateformes existantes avec agrément SPA3

Création de nouvelles plateformes sur les 4 départements les + exportateurs de déchets verts (77, 78, 94, 95)

7.1.1.4 En matière de réemploi/valorisation matière des textiles, incinération et stockage

	Principaux objectifs du PRPGD	Principales valeurs cibles / indicateurs
Réemploi/valorisation matière des textiles	Doubler la collecte d'ici 2031.	2015 : 2,1 kg/hab 2031 : 4,6 kg/hab
Valorisation matière des déchets du BTP	Valorisation matière des déchets du BTP : 70% en 2020 en tonnages globaux par rapport à la situation 2010.	2015 : 62,5% 2020 : 70% 2025 : 75% 2031 : 85%
Valorisation énergétique des déchets résiduels	Assurer la valorisation énergétique des déchets résiduels issus d'une collecte séparée ou d'un tri (hors boues de STEP). Limiter la capacité d'incinération sans valorisation énergétique à 75% de la capacité de 2010 en 2020 et 50% de la capacité de 2010 à 2025.	<u>Perspectives</u> 2025 : 3,77 millions de tonnes en UIDND* (capacité max) et 270 000 tonnes en CSR* 2031 : 3,68 millions de tonnes en UIDND (capacité max) et 200 000 tonnes en CSR <u>Plafonds</u> 2020 : 878 082 t/an 2025 : 585 388 t/an

*UIDND : usine d'incinération de déchets non dangereux

*CSR : Combustibles Solides de Récupération

Ce que préconise le PRPGD :

En matière de réemploi

Renforcer le maillage en points et solutions de collecte, notamment préservantes

Diversifier et renforcer l'offre publique et privé du réemploi

Renforcer la place des acteurs en les faisant connaître davantage

Pérenniser le tissu d'entreprises et d'artisans en charge du réemploi et faciliter son renouvellement

En matière de valorisation des déchets du BTP

Sensibiliser les collectivités sur la réserve de foncier

En matière de valorisation énergétique

Adapter la logistique des implantations de quais de transfert avec les mutualisations de capacité d'incinération à venir

100% des refus de tri orientés vers la valorisation énergétique

100% des UVE avec un seuil de performance > 0,65 en 2025 et >= 0,70 en 2031

7.2 LES OBJECTIFS QUE SE FIXENT SQY DANS LE CADRE DE SON PLPDMA

Le PLPDMA de Saint-Quentin-en-Yvelines s'inscrit dans les objectifs du PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets) à l'horizon de 2025-2030 ainsi que dans les objectifs nationaux de prévention définis dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), puis par la Loi AGECL.

Les objectifs fixés par SQY vont au-delà de la réglementation, avec un objectif de -9% de DMA à l'horizon 2029 ; sur la durée du programme.

SQY se fixe comme but à atteindre **-9% de DMA en 2029, à atteindre sur les 6 années du programme.**

Soit pour un habitant, réduire de 40 kg/hab. ses Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur la durée du programme.

Pour mémoire, les DMA englobent l'ensemble des déchets produits par un usagers (yc gravats et déchets dangereux).

8. LE PLAN D'ACTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DE SQY

8.1 UN PROGRAMME D'ACTION EN SIX AXES

Les 6 axes thématiques qui structurent le programme de prévention de SQY sont les suivants :

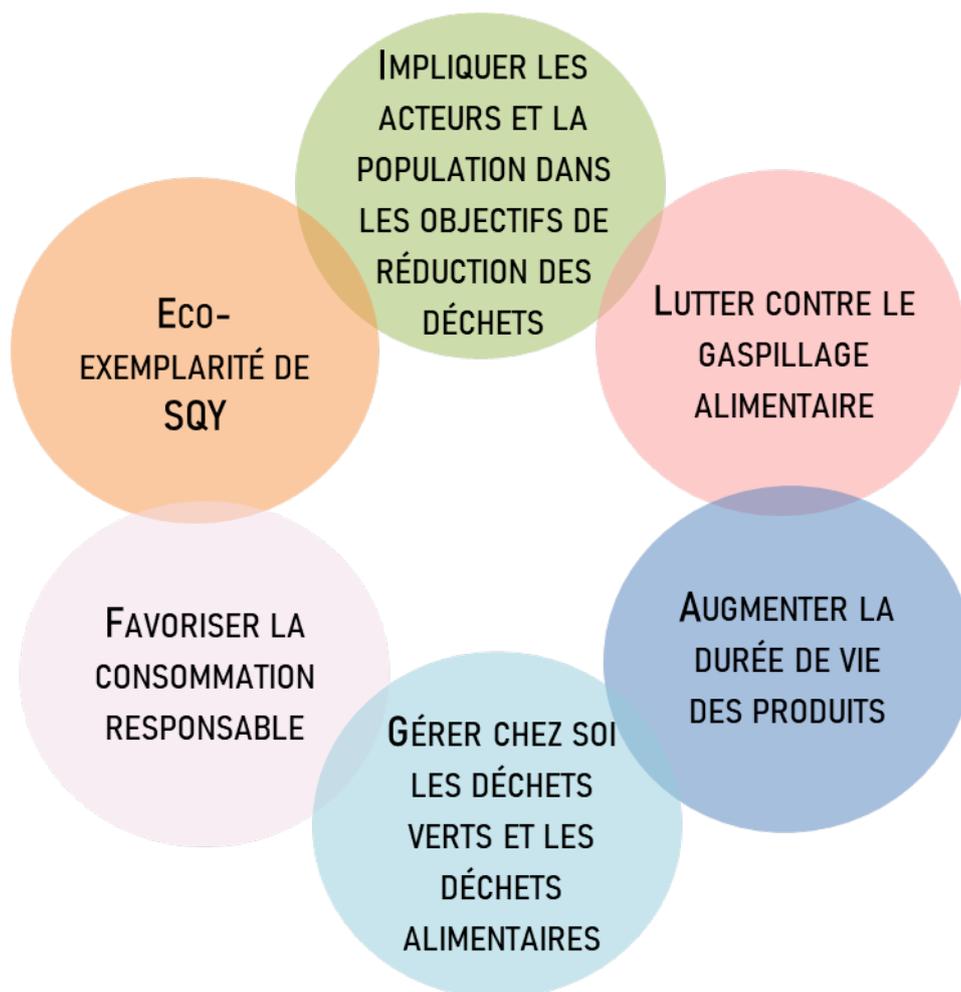


Figure 18 : Axes thématiques du programme d'action

8.2 UN PROGRAMME D' ACTIONS COMPOSES DE ONZE ACTIONS

Le programme d'action est décliné en 11 actions, dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans chaque fiche action. La mise en œuvre opérationnelle pourra être complétée et/ou précisée avec les partenaires durant toute la vie du programme en fonction des opportunités identifiées.

Les 11 actions sont classées selon les axes thématiques présentés précédemment.

Elles sont le fruit d'un travail collaboratif avec les communes, les habitants, les associations et les élus du territoire, un programme d'actions a été défini à l'issue des ateliers de travail.

Axes thématiques conformes au PNPD	Actions	Objectifs
0. Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets	0.1. Promouvoir le PLPDMA	0.1.1. Apporter de la visibilité au PLPDMA pour favoriser les pratiques de prévention de déchets 0.1.2. Piloter le PLPDMA
1. Lutter contre le gaspillage alimentaire	1.1. Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire	1.1.1. Développer de nouveaux outils de sensibilisation 1.1.2. Mettre en place un groupe de travail composé des agents publics des communes
	1.2. Accompagner les restaurateurs et commerces dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire	1.2.1. Faciliter la mise en place du don entre les commerces alimentaires et les associations caritatives 1.2.2. Sensibiliser les commerces alimentaires à la mise en place du don et à la vente d'inventus alimentaires
2. Augmenter la durée de vie des produits	2.1. Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation	2.1.1. Encourager les habitants à intégrer le réemploi, la réutilisation et la réparation dans leurs pratiques
	2.2. Favoriser le réemploi et la réparation	2.2.1. Orienter la gestion de fin de vie des textiles vers les opérateurs du TLC 2.2.2. Développer les zones de réemploi et une ressourcerie 2.2.3. Soutenir les initiatives et structures existantes
3. Gérer chez soi les déchets verts et les déchets alimentaires	3.1. Plan de compostage	3.1.1. Equiper 12 000 ménages d'un composteur individuel 3.1.2. Installer 880 composteurs en pied d'immeuble et de quartier
	3.2. Favoriser la gestion de proximité des déchets verts	3.2.1. Promouvoir le jardinage au naturel 3.2.2. Déployer la pratique du broyage 3.2.3. Partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes
4. Favoriser la consommation responsable	4.1. Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet	4.1.1. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable 4.1.2. Développer un « défi zéro déchet »
5. Eco-exemplarité de SQY	5.2. Promouvoir l'eco-exemplarité des administrations publiques	5.2.1. Sensibiliser les agents des communes et de l'agglomération 5.2.2. Valoriser les actions de

		prévention réalisées par les agents du service public
	5.1. Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics	5.1.1. Formaliser la politique d'achats responsables dans un document écrit
	5.3. Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY	5.3.1. Augmenter la pratique de réemploi des produits et matériaux

Tableau 3 : Les six axes de travail, les onze actions et les 21 objectifs du PLPDMA

Le potentiel de réduction lié à ces actions c'est-à-dire la fraction « sortie de la poubelle » ou « le déchet non produit » est calculé à partir du gisement d'évitement et l'estimation d'un taux de participation des usagers. Il donne une ligne directrice à suivre.

Axes thématiques conformes au PNPD	Actions	Gisement d'évitement	Potentiel de réduction
0. Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets	0.1. Promouvoir le PLPDMA	0	0
1. Lutter contre le gaspillage alimentaire	1.1. Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire	37 kg/hab	10,5 kg/hab
	1.2. Accompagner les restaurateurs et commerces dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire		
2. Augmenter la durée de vie des produits	2.1. Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation	2,6 kg/hab	1,4 kg/hab
	2.2. Favoriser le réemploi et la réparation		
3. Gérer chez soi les déchets verts et les déchets alimentaires	3.1. Plan de compostage	60 kg/hab	10,4 kg/hab
	3.2. Favoriser la gestion de proximité des déchets verts	2 kg/hab	0,2 kg/hab
4. Favoriser la consommation responsable	4.1. Stratégie et moyens de sensibilisation et l'accompagnement vers le zéro déchet	47 kg/hab	18 kg/hab
5. Eco-exemplarité de SQY	5.2. Promouvoir l'eco-exemplarité des administrations publiques	4,5 kg/hab	1,1 kg/hab
	5.1. Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics		

	5.3. Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY		
--	---	--	--

Tableau 4 : Le potentiel de réduction des actions du PLPDMA

Le potentiel de réduction total sur les 6 ans du PLPDMA est évalué à 40 kg/habitant en moyenne.

8.3 LE CALENDRIER DE DEPLOIEMENT DES ACTIONS

Les 11 actions présentées précédemment s'inscrivent dans un programme d'une durée de 6 ans (2024-2029).

Le tableau ci-après précise la mise en œuvre temporelle prévisionnelle de chaque action.

Axes thématiques	N° fiches action	Action	2024	2025	2026	2027	2028	2029
0 - Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets	0	Promouvoir le PLPDMA						
1 - Lutter contre le GA	1.1	Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire						
	1.2	Accompagner les restaurateurs et les commerces dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire						
2 - Augmenter la durée de vie des produits	2.1	Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation						
	2.2	Favoriser le réemploi et la réparation						
3 - Gérer chez soi ses DA et ses DV	3.1	Plan de compostage						
	3.2	Favoriser la gestion de proximité des déchets verts						
4 - Favoriser la consommation responsable	4.	Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet						
5 - Eco-exemplarité de SQY	5.1	Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics						
	5.2	Promouvoir l'eco-exemplarité des administrations publiques						
	5.3	Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY						

Tableau 5 : Le calendrier des actions du PLPDMA

Une couleur foncée correspond à la mise en œuvre d'une action

Une couleur plus claire correspond à un travail de fond de l'action

8.4 LES FICHES ACTIONS

Les fiches actions sont présentées en annexe 3.

Elles contiennent les éléments suivants :

- Le nom de l'axe thématique
- Le nom de l'action
- Le porteur de l'action
- Le public ciblé
- Le contexte du territoire
- L'objectif de l'action
- La description synthétique de l'action
- Les partenaires de l'action
- Les moyens humains et matériels à mobiliser
- Les étapes clefs de mise en œuvre de l'action
- Les indicateurs de suivi de l'action
- Les jours travaillés dédiés à l'action
 - ⇒ Les jours travaillés considèrent le seul temps dédié par le groupe de travail PLPDMA
 - ⇒ Le temps de travail est réparti de la façon suivante entre le groupe de travail PLPDMA : 50% chargée de projet prévention, 10% de prise de décision de la direction, 20% conseillère de prévention, 20 % service de communication

9. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire, mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement
- Afin d'en apprécier ses impacts réels
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions
- Pour rendre compte de l'état d'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme
 - ⇒ Evolution de la quantité de DMA en kg/hab.
 - ⇒ Budget alloué au PLPDMA
- Des indicateurs propres à chaque actions (détaillés dans les fiches actions)

10. ANNEXES

10.1 ANNEXE 1 – MEMBRES DE LA CCES

Membres 2023

Collège / Instance	Ville / Structure	Membres	
Administrés	Villepreux	M. Jean AZAMBRE	
	Plaisir	Mme Géraldine BONNAND	
	Voisins-le-Bretonneux	M. Philippe CHOLLET	
	Magny-les-Hameaux	Mme. Elizabeth BISCH	
		M. Jean-Claude HIBON	
	Elancourt	M. Alexandre STOUWER	
		Mme. Marie DEFLANDRE	
	Trappes	M. Jean-Louis JOLLY	
	Montigny-le-Bretonneux	M. Patrick HESS	
Mme Delphine BOUTAUD			
Guyancourt	Mme Rita ASSAF		
Communes	Guyancourt	M. Raphaël DEFAIX	Adjoint chargé de la Transition Écologique
		Mme Sonia DURAND	Coordinatrice développement durable
	Magny-les-Hameaux	Mme Laurence RENARD	Déléguée à la politique de territoire durable
		Mme Marie-Emillie JALENQUES	Services Techniques
	Elancourt	M. Christian NICOL	Délégué au Développement durable et à la Transition énergétique
		Mme Dhabia OUKACINE	Responsable environnemental, Aires de jeux
	Montigny-le-Bretonneux	M. Bruno BOUSSARD	Conseiller communautaire, Espaces verts, Cadre de vie, Contrôle et sécurité des bâtiments
		Mme Carine LOOS	Directrice Générale des Services
		Mme Véronique PORTEMONT	Chargée de Transition Écologique

	Coignières	M. Cyril LONGUEPEE	2 ^e Adjoint, chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux
		Mme Christine RENAUT	Élue communautaire et conseillère municipale de la ville de Coignières
		Mme Anne BROCARD	Directrice de la Transition écologique de l'Aménagement et de l'Urbanisme
	Les Clayes-sous-Bois	Mme Françoise BEAULIEU	Conseillère Communautaire
		M. Maël PAOLOZZI	Chargé de mission environnement
	La Verrière	Mme Nathalie RAOUL	Conseillère municipale déléguée au Transport, au Développement durable, aux Espaces verts
		Mme Sandrine GUIGNARD	Directrice Générale Adjointe
	Villepreux	M. Amaury DE JORNA	Adjoint en charge des Bâtiments, des Travaux, des Voiries, des Espaces Verts et de la Propreté
		M. Pascal DEBRIE	Responsable des Services Techniques
	Trappes	M. Houssem DHAOUADI	Conseiller municipal chargé de la restauration scolaire et de l'ambition zéro déchet
		M. Aurélien PERROT	Adjoint, chargé de la Ville propre et des mobilités
		Mme Delphine CASZALOT	Chargée de mission transition écologique
		M. David TROUOSSARD	Directeur des Moyens Techniques
	Plaisir	M. Igor GAZEYEFF	Adjoint, délégué à la transition écologique
		Mme Gabrielle BOITELLE	Animateur transition écologique
		M. Fabricio CORREIRA	Responsable de projets transition écologique
Voisins-le-Bretonneux	Mme Catherine HATAT	Maire, 3 ^{ème} Vice-Présidente déléguée au développement économique et à l'attractivité du territoire	

		M. Christophe DENISARD	Directeur des Services Techniques chez Mairie de Voisins le Bretonneux
	Maurepas	Mme Lucia BERNY	Conseillère municipale déléguée à l'Embellissement de la ville
		Mme Noémie BOISGARD	Directrice du Pôle Aménagement et Environnement
		M. Christophe MARLIERE	Directeur Général Adjoint au cadre de vie et patrimoine
CODESQY		Mme Marie PORCHERON	
		M. Philippe PORCHERON	
Entreprises / associations	Le Relais	Mme Linda HENAFF	
	La Vie'cyclette	M. Thomas DOUCERAIN	
	Ressources&Vous	M. Tanguy NEVEU	
	Valophis	Mme Sophie VAUGRENARD	
	SQY en transition	-	
	Plaisir en transition	M. Guy DEBER	
		M. Camille CRESTEIL	
	Villepreux environnement	M. Alain DEBER	
	Emmaus Trappes	M. Yannick HINGUE	
		M. Luciano ONCA	
		Mme Sandrine PARES	
	ENVIE Trappes	M. Eric GASTINEAU	
	Verrigreen	M. Pierre GERBOUIN	
	ALEC SQY	M. Sébastien MELLE	
	Compost et entre- aide et SQY	M. Mathieu LIOT	
		M. Tony LANDELLY	
SIDOMPE	Mme Morgane MONVILLE		
CRIF	M. Pierre COSNEFROY		

10.2 ANNEXE 2 – COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS DES COMMUNES

	Actions	Public ciblé	Date de mise en place	Partenaires / structures relais
Les-Clayes-sous-Bois	Animations sur le tri des déchets	Enfants	2023	Ecoles
	Sensibilisations au gaspillage alimentaire : Pesées des poubelles en cantine (quantité gâchée / quantité livrée), Recrutement d'un service civique pour travailler sur l'amélioration des menus dans les cantines	Enfants	2023	Ecoles
	Sensibilisations sur les déchets des bureaux	Agents du public	2024	
	Journée de la transition à Ateliers de réparation (textiles et DEEE)	Habitants	2019 (annuel)	Repar&Co
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	Plaisir
Plaisir	Diagnostic du gaspillage alimentaire dans les cantines	Enfants	juin-23	Ecoles
	Sensibilisations au gaspillage alimentaire dans les cantines	Enfants	2024	Ecoles
	SERD : Ateliers de réparations (DEEE et vélos)	Habitants	2022 (annuel)	Plaisir en transition
	Fresque du climat	Habitants	2023	Plaisir en transition /SQY /associations et professionnels localux
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	Décathlon, SIDOMPE, Maison des Familles
Magny-les-Hameaux	Ateliers de réparations mensuels	Habitants	2021	Repare Café / Vesti'aide
	Cap Ados : lieu d'animations / zone de réemploi / dons de vêtements	Adolescents	2021	Repare Café / Vesti'aide
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	avant 2019	Ecoles / SIDOMPE
	Tri des biodéchets dans les cantines	Enfants	sept-23	Ecoles / société Moulinot

	Ateliers de tri et de consommation responsable, sous forme d'escape game	Enfants	2023	Centre culturel de Magny-les-Hameaux
	Suppression des poubelles OM près du gymnase Auguste Delaune	Habitants	2024	
	Travail avec les associations caritatives pour le don d'invendus alimentaires (subvention, logistique, locaux, ...)		avant 2019	Les Restos du Cœur / Secours Populaire français
	Semaine citoyenne : sensibilisations aux Eco gestes	Habitants	2023	Centre culturel de Magny-les-Hameaux
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	
Elancourt	Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans le cantines : tri des biodéchets / pesées des poubelles de biodéchets (issus du gaspillage alimentaire)	Enfants	2019	Ecoles / SODEXO
	Ateliers et sensibilisation au tri et au gaspillage alimentaire	Enfants	2019	Centres de loisirs
	Ateliers de réparations mensuels	Habitants	après 2019	L'Agora d'Elancourt / Les Restos du Cœur / La Croix rouge
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants, agents du public, élus	avant 2019	SIDOMPE
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	
La Verrière	Sensibilisations au tri et au ramassage de dépôts sauvages	Habitants	2022	Marché de Noel / Fête Paris-Nice / Fête de la Ville / La Vie'cyclette
	Sensibilisations au gaspillage alimentaire	Enfants	avant 2019	Ecoles
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	avant 2019	Ecoles / SIDOMPE
	Ateliers de ramassage de déchets dans la ville	Adolescents	après 2019	
	Ateliers sur le tri des déchets, la consommation responsable	Enfants	2024-2025	Ecoles
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	

Coignières	Sensibilisations au réemploi et à la prévention de déchets	Habitants	après 2019	World CleanUp Day	
	Fresque du climat : sensibilisations à la consommation responsable et au gaspillage alimentaire	Habitants	2023		
	Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans le cantines	Enfants	2024 -2025	Ecoles	
	Broyage des déchets verts sur les espaces verts de la commune (gestion de proximité des déchets verts)			2023	
	Mise en place d'un logiciel pour favoriser le dématérialisation de papier	Agents du public	sept-24		
	Suppression des impressions des courriers internes	Agents du public	oct-24		
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	avant 2019	Ecoles / SIDOMPE	
	Réutilisation des sapins de Noël en bois (gestion de proximité des déchets verts)	Habitants	avant 2019		
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019		
Montigny-le-Bretonneux	Sensibilisations au gaspillage alimentaire dans les cantines : mise en place d'un "gachi-mètre"	Enfants	après 2019	Ecoles	
	Ateliers : cuisine des restes alimentaires	Enfants	Après 2019	Centre de loisirs de Montigny-le-Bretonneux	
	Sensibilisation dans les cantines: pesées des poubelles de biodéchets (issus du gaspillage alimentaire)	Enfants	2024-2025	Ecoles	
	Boutique alimentaire : récupération des denrées alimentaires sèches non mangés par les écoles	Habitants	Avant 2019	Maison de quartier de la Sourderie	
	Ateliers de réparations mensuels	Habitants	2022	Repare'Café	
	Ateliers de réparations de vélos	Habitants	2022	La Vie'cyclette verte	
	Collecte des radiographies	Habitants	2023	Lions Club Yvelines	
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Agents du public	avant 2019	SIDOMPE	
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019		
G U	Ressourcerie	Habitants	2022	Ressources &Vous	

	Sensibilisations régulières : Ateliers de réparation (2x /an) / Ateliers de réemploi, réparation ("la ronde des déchets)		2022	Ressources & Vous
	World CleanUp Day (sensibilisations compris dans la journée)	Habitants	2022	Quartiers/associations locales/Ecoles
	"Nettoyons le printemps" : journée de sensibilisation annuel	Enfants	2024	Conseil municipal des enfants de Guyancourt (CME)
	"Nettoyons la nature" : journée de sensibilisation annuel	Enfants	2010 (environ) à 2023	Ecoles et Collège/CME
	Recyclage des papiers des écoles (minimum 1 quartier ciblé par an)	Enfants	2023	Ecoles et centres de loisirs
	Ramassage de déchets de la commune	Entreprise	2023	MERCK
	Sensibilisation au gaspillage alimentaire : assiettes "grande faim" et "petite faim" / poubelles de tri et de biodéchets	Enfants	2019	Ecoles et centres de loisirs
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon (2 fois par an)	Tout public	avant 2019	Ecoles/Centres de loisirs/ CME / Maisons de quartiers/ Centres sociaux
	Mise en place de cendriers de sondages sur une dizaines de lieux très pollués de mégots	Tout public	2024	
	Communication régulière auprès des commerçants sur la gestion des mégots	Commerces	avant 2019	
	Sensibilisation au réemploi : Gratifiera annuel (braderie gratuite)	Habitants	2024	Ressources & Vous/ Conseil citoyen
	Maurepas	Sensibilisation au tri	Enfants	2023
Projet "ici commence la mer"		Habitants	2025	
Sensibilisation au gaspillage alimentaire : assiettes "grande faim" et "petite faim"		Enfants	2024	Ecoles
Sensibilisation à l'environnement : "Le Mai des Serres" (événement annuel)		Habitants	1995 (environ)	
Animations lors de la SEDD : Dons de livres et de textiles	Habitants	après 2019	associations locales / Le Relais	
Broyage des déchets verts sur les espaces verts de la commune (gestion de proximité des déchets verts)			2019	

	Collecte régulière des stylos	Administrations publics	avant 2019	Terracycle
	World Cleanup Day	Habitants	avant 2019	
	Fresque du climat : sensibilisations à la réduction des déchets	Habitants	avant 2020	
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	2019	Ecoles / SIDOMPE
	Prêt de matériel de nettoyage et de ramassage de déchets	Habitants	2020	
	Mise en place d'outils pour collecter les mégots des sites pollués	Habitants	2024	
	Projet de mise en place d'un ludothèque : jeux ludiques sur les thèmes de l'environnement et la transition écologique	Habitants	2024-2025	
Villepreux	Sensibilisations au gaspillage alimentaire : pesées des poubelles en cantine ==> compétition entre les écoles de la commune / assiettes "grande faim" et "petite faim"	Enfants	2019 à 2021	Ecoles
	Mise en place temporaire d'un electrocomposteur sur la commune	Habitants	2021	
	Projet de mise en place d'un évènement communal : "Journée qui ne manque de R" ==> sensibilisations et ateliers autour de la réduction des déchets	Habitants	2024	
	Evènement communal : journée dédié au développement durable ==> ateliers expositions autour du déchet	Habitants	2020	
	Visite du centre de tri de Thiverval-grignon	Enfants	2019	Ecoles / SIDOMPE

10.3 ANNEXE 3 – FICHES ACTION

10.3.1 AXE 0 : PROMOUVOIR LE PLPDMA

Axe thématique	0 - Impliquer les acteurs et la population dans les objectifs de réduction des déchets
Nom de l'action	0.1. Promouvoir le PLPDMA
Porteur de l'action	Pôle prévention et valorisation SQY
Public cible	Tous public
Contexte du territoire	La sensibilisation est un levier important pour encourager et amener les habitants à changer leurs pratiques et à adopter des comportements qui réduisent la production de déchets. Saint-Quentin-en-Yvelines a développé plusieurs modes de communication pour informer les habitants des actualités et projets au sein de l'agglomération. S'ajoutent à cela les supports créés par les communes adhérentes et les acteurs locaux. L'agglomération se retrouve donc avec un large panel d'outils à utiliser, comprenant des applications, des sites internet, des plateformes d'échanges, et des journaux communautaires. Il existe également la plateforme « Héros du quotidien » qui s'est avérée être un outil indispensable pour organiser les ateliers thématiques. Cette plateforme collaborative est spécifique à la prévention des déchets. C'est l'outil principal de diffusion et de suivi du PLPDMA.
Objectif de l'action	0.1.1. Apporter de la visibilité au PLPDMA pour favoriser les bonnes pratiques de prévention de déchets 0.1.2. Piloter le PLPDMA
Description de l'action	<p>0.1.1. Apporter de la visibilité au PLPDMA pour favoriser les bonnes pratiques de prévention de déchet</p> <p>Afin d'informer sur les actions en cours et sur leurs impacts, Saint-Quentin-en-Yvelines propose de mettre en place une stratégie de communication qui s'étendra sur la durée du PLPDMA. Cette communication est destinée au grand public (ménages, entreprises, associations, établissements publics, etc.) et s'axe sur trois thématiques :</p> <p><u>1. « héros du quotidien »</u></p> <p>L'agglomération souhaite conserver la plateforme comme un outil essentiel de diffusion des informations. L'objectif est donc de développer et d'enrichir la plateforme afin qu'elle devienne le socle du programme et un outil de participation et de mobilisation des acteurs et des citoyens.</p> <p>Dès le début du PLPDMA, un événement de lancement sera réalisé pour apporter de la visibilité à la plateforme.</p> <p>Afin de rendre l'outil dynamique, du contenu sera publié régulièrement, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des sondages • Des indicateurs, • Des données • L'évolution de fonctionnalité. <p><u>2. Campagne de communication</u></p>

	<p>En complément de « héros du quotidien », l'agglomération utilisera divers supports de communication (site internet, l'application SQYTRI, journaux, réseaux sociaux) pour informer de l'évolution du PLPDMA et réaliser un bilan annuel. Un partenariat pourra être développé avec les autres plateformes de l'agglomération (par exemple ESQYMO). Le PLPDMA prévoit aussi de développer un partenariat avec les cinémas du territoire pour diffuser des courtes vidéos (voir action 1.1.1).</p> <p><u>3. Charte graphique</u></p> <p>Afin d'établir un fil conducteur visuel commun à l'ensemble des actions de communications réalisées dans le cadre du PLPDMA, une charte graphique sera établie. Elle s'inspirera des couleurs de « héros du quotidien » et intégrera le logo officiel du PLPDMA de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce logo a été créé par la direction de la communication en 2020 et fera l'objet d'une mise à jour.</p> <p>0.1.2. Piloter le PLPDMA</p> <p>Mise en place d'actions de suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - bilan CCES / Communes - caractérisations : une campagne de caractérisation annuelle est prévue. Elle a pour but d'identifier les flux présents et leurs quantités dans les ordures ménagères. Elle permettra de mettre en avant des données chiffrées suite à la mise en place des différentes actions et de voir l'évolution des pratique sur le territoire.
Partenaires	Médias locaux / Partenaires privés (cinéma, commerces) / Communes adhérentes / ADEME / Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Services internes de SQY, prestataires Matériel : Supports de communications

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	0.1.1. 1/3. - Elaboration d'un plan de communication (dont la charte graphique) - Travail sur la charte graphique - Identification des outils a développer - Définition d'un Budget	S2- 2024	
	Etape 2	0.1.1. 2/3. Création des Supports	2024-2029	Supports de communication définis en groupe de travail
	Etape 3	0.1.1.1. Mettre à jour la plateforme "Héros du quotidien"	2024- 2029	Plateforme Héros du quotidien / informatique
	Etape 4	0.1.1. 3/3. Communication au besoin selon les thématiques	2024-2029	Supports de communication définis en groupe de travail

Indicateurs de suivi	<p>0.1. Pourcentage de la population touchée par la campagne de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de vus sur les réseaux sociaux (Vus/abonnés SQY) • Pourcentage de passants sensibilisés par les affiches • Pourcentage de personnes sensibilisées par le SQYmag et journaux locaux <p>Nombre de comptes créés depuis 2024 sur Héros du Quotidien</p> <p>0.2. Suivi des indicateurs de chaque action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité de DMA (kg/an/habitant) et des différents flux • Nombre de réunions • résultats des caractérisations
----------------------	---

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	25	26	26	26	26	26

10.3.2 AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

10.3.2.1 Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe thématique	1 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
Nom de l'action	1.1. Promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire
Porteur de l'action	Pôle prévention et valorisation SQY et les communes adhérentes
Public cible	Les habitants / Les communes adhérentes
Contexte du territoire	<p>En France, le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes par an, ce qui est égale à 16 milliards d'euros (1) ! Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de l'Île de France, vise à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025 par rapport à 2015 et de 60% d'ici 2030. Sur le territoire en 2022, le gaspillage alimentaire représente entre 30 et 37 kg/an/habitant (2). Afin de réduire ce gaspillage, il est nécessaire de sensibiliser les foyers et d'accompagner les structures publiques à lutter contre les mauvaises pratiques, qu'elles soient lors de l'achat, du stockage, de la préparation, ou de la cuisine.</p> <p>(1) Gaspillage alimentaire, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Ministère de la transition énergétique, 2023 (2) Rapport annuel déchets, SQY, 2022</p>
Objectif de l'action	<p>1.1.1. Développer de nouveaux outils de sensibilisation 1.1.2. Mettre en place un groupe de travail composé des agents publics des communes</p>
Description de l'action	<p>1.1.1. Développer de nouveaux outils de sensibilisation</p> <p>Le meilleur levier pour lutter contre le gaspillage alimentaire est la prévention, en accompagnant les ménages dans des changements de comportements (3). Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite sensibiliser les habitants en communiquant sur les gestes anti-gaspillage. Cette action se déclinera en trois parties pour viser le plus grand nombre d'habitants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un guide sera réalisé afin de regrouper toutes les informations relatives aux gestes anti-gaspillage. Il contiendra, entre autres, les pratiques à adopter dès l'achat, comment faire une auto-évaluation de la gestion de l'alimentation au sein du foyer, etc. Cet outil sera diffusé sur la plateforme « Héros du quotidien », sur les réseaux sociaux de l'agglomération, et par les structures relais, dont les communes et les associations du territoire. 2. Pour toucher un large public, une vidéo sera réalisée pour être diffusée sur les réseaux sociaux et dans les cinémas du territoire. Cette vidéo a pour objectif d'attirer l'attention des habitants grâce à son message rapide, marquant, et sur un ton humoristique. 3. Pour accompagner le guide et la vidéo, l'agglomération réalisera une campagne d'affichage sur tout le territoire. La campagne portera sur divers sujets en lien avec le gaspillage alimentaire, dont une communication sur l'usage du sac à emporter, plus connu sous le nom de « gourmet bag » ou « doggy bag », tout en promouvant l'utilisation des emballages réutilisables.

	<p>1.1.2. Mettre en place un groupe de travail composé des agents des communes</p> <p>L'agglomération prévoit de mettre en place un groupe de travail composé des agents des communes du territoire. L'objectif est d'accompagner ces derniers dans une réflexion sur le gaspillage alimentaire afin qu'elles puissent déployer des actions de sensibilisation au sein de leurs structures. Les objectifs seront définis lors de ces séances de travail et un suivi de l'évolution des actions sera fait (sous forme de questionnaire, ou de réunion, etc.) auprès des communes tout au long du PLPDMA. Les pistes d'actions à travailler sont les suivantes (liste non-exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un label anti-gaspillage pour les structures exemplaires, • Réaliser des animations au sein des structures publiques (par exemple réaliser une frise sur le gaspillage alimentaire), • Mettre en place une enquête pour connaître les habitudes des écoliers (par exemple sous forme de quiz ludique). <p>(3) Elaborer et conduire avec succès son PLPDMA, ADEME, 2018</p>
Partenaires	Communes adhérentes / ADEME / Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Services internes de SQY, prestataires Matériel : Supports de communications

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	1.1.1. Définition du besoin , établissement du cahier des charges, recherche et choix du prestataire	S2 2024	
	Etape 2	1.1.1. Création des supports	S2 2024	guide et campagne d'affichage
	Etape 3	1.1.1. Campagne 1: Diffusion des supports	S2 2024	Les modalités de la campagne seront définies en Etape 1
	Etape 4	1.1.2. Organisation du groupe de travail avec les communes	S2 2024 - 2025	
	Etape 5	1.1.2. Mise en place du groupe de travail avec les communes	S2 2025	
	Etape 6	1.1.1. Campagne 2	S2 2026	
	Etape 7	1.1.1. Campagne 3	S2 2028	

Indicateurs de suivi	<p>1.1.1. Développer de nouveaux outils de sensibilisation</p> <p>Pourcentage de la population touchée par la campagne de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vues de la vidéo/abonnés à SQY ou spectateurs du cinéma • Pourcentage de passants sensibilisés par les affiches
----------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de personnes sensibilisées par le SQYmag et journaux locaux • Nombre de guides téléchargés et distribués/population SQY • Nombre de vus des postes/abonnés à SQY <p>1.1.2. Mettre en place un groupe de travail composé des agents des communes</p> <p>Pourcentage des communs participants aux groupes de travail (nombre de communes présentes/nombre de communes total) (objectif de présence de 50% des communes)</p> <p>Pourcentage des actions réalisées par les communes (actions réalisées/objectifs)</p>
--	--

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	9	4	9	4	9	4

10.3.2.2 Accompagner les restaurateurs et commerces dans une démarche de réduction du gaspillage

Axe thématique	1 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
Nom de l'action	1.2. Accompagner les restaurateurs et commerces dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Restaurateurs / commerces alimentaires / Associations caritatives / Habitants
Contexte du territoire	<p>En France, 3,8 milliards de repas par an sont jetés par la restauration collective (1), ce qui représente au total 8% du gaspillage alimentaire dans le pays. La loi de 2015 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de diviser par deux ce gaspillage en France d'ici 2025. Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines comporte 927 restaurants et 115 supermarchés/hypermarchés (2). L'agglomération souhaite accompagner ces commerces à réduire le gaspillage alimentaire issus de leurs activités.</p> <p>(1) Le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, ADEME, 2020 (2) Annuaire des entreprises et commerces de SQY</p>
Objectif de l'action	<p>1.2.1. Faciliter la mise en place du don entre les commerces alimentaires et les associations caritatives</p> <p>1.2.2. Sensibiliser les commerces alimentaires à la mise en place du don et à la vente d'inventus alimentaires</p>
Description de l'action	<p>1.2.1. Faciliter la mise en place du don entre les commerces alimentaires et les associations caritative</p> <p>L'objectif de cette action est de faciliter le don alimentaire entre commerçants alimentaires et associations caritatives :</p> <p>1. Premièrement, il est nécessaire d'effectuer un recensement des commerces alimentaires et des associations existantes sur le territoire</p>

	<p>2. Ensuite, un audit sera réalisé pour comprendre les habitudes et connaître les difficultés des commerçants.</p> <p>3. Une fois ces éléments identifiés, l'agglomération mettra en place un accompagnement pour aider les commerçants volontaires mieux à gérer leurs biodéchets et invendus alimentaires. Les biodéchets ciblés seront ceux issus du gaspillage alimentaire et non les restes alimentaires.</p> <p>4. Dans un deuxième temps, il est prévu de mettre en place une base de données ou un site afin d'établir des partenariats de don alimentaire. L'idée est de mettre à disposition les informations nécessaires aux associations concernant les commerçants (habitudes, disponibilités, équipements, etc.) et inversement.</p> <p>5. Après quelques mois de mise en place, un suivi sera réalisé auprès des commerces et des associations sur le fonctionnement et l'efficacité des mesures mises en place.</p> <p>1.2.2. Sensibiliser les commerces alimentaires à la mise en place le don et la vente d'invendus alimentaires</p> <p>L'agglomération souhaite sensibiliser les professionnels à la thématique via un guide. Celui-ci permettra d'accompagner les structures dans une démarche de don et de revente d'invendus, ainsi que de communiquer sur les outils existants tels que TooGoodToGo, Phénix, etc. Cette communication fera aussi l'objet d'un rappel de leurs obligations réglementaire, en s'appuyant notamment sur le bénéfice économique.</p>
Partenaires	Associations caritatives / Commerces alimentaires / ADEME/ Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Services internes, prestataires Matériel : supports de communication

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	1.2.1. Etude préalable : - recensement des commerces alimentaires/associations sur le territoire - Etude sur les Habitudes/freins du public cible (professionnels et associations)	S2 2026	
	Etape 2	1.2.1. Construction du plan d'action de SQY , recherche et choix du prestataire	S2 2026	
	Etape 3	1.2.2. Communication aux commerces sur les outils existants (TooGoodToGo, Phenix,...)	S2 2026	Outils de communication définies en étape 2
	Etape 4	1.2.1. Accompagnement du public cible dans la gestions des déchets + remise du guide (1.2.2.)	S1 2027	
	Etape 5	1.2.1.Mise en place d'un moyen permettant aux différentes cibles d'entrer en contact pour créer du don	S1 2027	
	Etape 6	1.2.2. Evaluation : Enquête d'évolution des pratiques	S1 2028	

Indicateurs de suivi	1.2.1. Faciliter la mise en place du don entre les commerces alimentaires et les associations caritative Pourcentage de partenariats mis en place (nombre de partenariats mises en place entre associations et commerces/ nombre de structures recensées)
	1.2.2. Sensibiliser les commerces alimentaires à la mise en place le don et la vente d'invendus alimentaires Pourcentage de professionnels sensibilisés (sondage : commerces pratiquant un ou plusieurs gestes de prévention/nombre de structures recensées).

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	0	12	18	18	18

10.3.3 AXE 2 : AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

10.3.3.1 Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation

Axe thématique	2 - Augmenter la durée de vie des produits
Nom de l'action	2.1. Sensibiliser les habitants au réemploi, à la réparation et à la réutilisation
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Habitants / Acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation
Contexte du territoire	<p>Tous les ans en France, 1,7 million de tonnes des déchets pouvant être réemployer/réutiliser sont jetés (1). La loi de 2015 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte inscrit la prévention comme une priorité notamment au travers de la réutilisation, le réemploi, et la réparation. Ces pratiques permettent d'allonger la durée de vie d'un produit et de contribuer à une économie circulaire. Le Plan Régional de Prévention et de Gestion Francilien, a pour ambition de doubler l'offre de réemploi, réutilisation, réparation d'ici 2031. En Île-de-France, il existe environs 250 acteurs du réemploi, dont des structures de l'ESS pouvant bénéficier des fonds de réemploi (2). Le secteur du réemploi, de la réutilisation et de la réparation est en constante progression et est une source d'emplois locaux (3). Ainsi, Saint-Quentin-en-Yvelines propose de donner de la visibilité aux structures implantées sur son territoire afin de favoriser les pratiques liées au réemploi, la réutilisation et les réparations des habitants.</p> <p>(1) Panorama des déchets, ADEME, 2017 (2) Carte du Réemploi Solidaire, REFER, 2023 (3) Élaborer et conduire avec succès son PLPDMA, ADEME, 2018</p>
Objectif de l'action	2.1.1. Encourager les habitants à intégrer le réemploi, la réutilisation et la réparation dans leurs pratiques

Description de l'action	<p>2.1.1. Encourager les habitants à intégrer le réemploi, la réutilisation et la réparation dans leurs pratiques</p> <p>Saint-Quentin-en-Yvelines réalisera des actions de communication visant à sensibiliser les ménages de l'intérêt du réemploi, de la réutilisation et de la réparation en s'appuyant notamment sur les aspects économiques et environnementaux de ces pratiques. Le but est d'orienter les habitants vers les structures locales via les outils développés par l'agglomération.</p> <p>Pour mener cette action, le PLPDMA prévoit les actions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un Annuaire : Un recensement des acteurs sur le territoire sera réalisé, professionnels et associations, afin de créer un annuaire. 2. Communication de l'annuaire : une fois produit, une stratégie de diffusion de l'annuaire sera mise en place pour mieux prévenir les déchets. 3. Campagne de communication : pour donner plus de visibilité aux acteurs, Saint-Quentin-en-Yvelines prévoit de communiquer sur leurs événements, mais aussi sur les projets élaborés dans le cadre du PLPDMA en partenariat avec les acteurs (voir actions 2.2. et 2.3.). Une campagne d'affichage et de publication sera réalisée sur le territoire et sur les réseaux de l'agglomération. Enfin, une campagne de communication et d'information (par l'agglomération) sera dédiée à la promotion de l'indice de durabilité. Il est important de rendre cet indice compréhensible lors de son déploiement prévu en 2024 par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Il s'agit d'un outil pour lutter contre l'obsolescence en orientant les consommateurs vers des produits plus facilement réparables.
Partenaires	Acteurs du réemploi , de la réutilisation et de la réparation / ADEME / Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Services internes Matériel : Supports de communication

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	2.1.1.Recensement et état des lieux des acteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation	S1 2025	
	Etape 2	2.1.1.Creation de l'annuaire et des supports de communication	S1 2025	
	Etape 3	2.1.1.Campagne de communication 1 : diffusion des supports	S2 2025	Outils de communication définis en étape 2
	Etape 4	2.1.1.Campagne 2 : relance	S1 2027	Outils de communication définis en étape 2
	Etape 5	2.1.1.Campagne 3 : relance	S1 2029	Outils de communication définis en étape 2

Indicateurs de suivi	<p>Pourcentage de personnes sensibilisés via l'annuaire (Nombre de téléchargements et annuaires distribués/population SQY)</p> <p>Taux fréquentation des structures de réemploi avant et après la campagne</p>
----------------------	--

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
------------------	------	------	------	------	------	------

Prévisionnel (SQY)	0	35	3	5	6	6
--------------------	---	----	---	---	---	---

10.3.3.2 Favoriser le réemploi et la réparation

Axe thématique	2 - Augmenter la durée de vie des produits
Nom de l'action	2.2. Favoriser le réemploi et la réparation
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Habitants Acteurs du réemploi et de la réparation Opérateurs de collecte TLC
Contexte du territoire	<p>Le secteur du réemploi et de la réutilisation connaît une forte augmentation depuis 2010. En effet, l'offre, historiquement menée entre particuliers à travers les brocantes et grâce aux structures de l'économie social et solidaire, s'étend aux réseaux en ligne. En France, ces activités permettent de réemployer ou de réutiliser 1 million de tonnes de biens (1). Saint-Quentin-en-Yvelines, étant déjà engagée dans des projets de réemploi, souhaite continuer ses efforts et développer des zones de réemploi, des points de collecte de textiles, et accompagner les associations dans le développement des ateliers de réparations.</p> <p>En 2023, l'agglomération a installé un caisson de réemploi sur la déchetterie de Montigny-le-Bretonneux en partenariat avec des structures de l'économie social et solidaire du territoire. Ce projet a permis de détourner plus de 3,7 tonnes d'articles entre avril et novembre 2023. Néanmoins, le manque de place en déchetterie peut inhiber le développement des zones de réemploi. Ainsi, l'agglomération étudie la construction d'une déchetterie couplée à une ressourcerie sur le territoire, appelée « Comptoir des ressources ».</p> <p>De plus, 74 bornes de collecte de textiles ont été implantées sur le territoire depuis 2016 grâce au partenariat entre Saint-Quentin-en-Yvelines et les collecteurs des TLC (textile, linge et chaussures). Environ 600 tonnes de textiles sont collectées par an.</p> <p>(1) Panorama de la deuxième vie des produits en France, réemploi et réutilisation, ADEME, 2017</p>
Objectif de l'action	<p>2.2.1. Orienter la gestion de fin de vie des textiles vers les opérateurs du TLC</p> <p>2.2.2. Développer les zones de réemploi et une ressourcerie</p> <p>2.2.3. Soutenir les initiatives et structures existantes</p>
Description de l'action	<p>2.2.1. Orienter la gestion de fin de vie des textiles vers les opérateurs du TLC</p> <p>L'agglomération souhaite mailler davantage le territoire de bornes de collecte de textile avec pour objectif 1 borne pour 1 500 habitants. En 2023, le ratio sur Saint-Quentin-en-Yvelines est de 1 borne pour environ 3 100 habitants, il faut donc doubler le parc de bornes pour 2029. Cependant, la filière TLC est devenue peu attirante pour un certain nombre de communes et d'habitants. Ainsi, il est nécessaire d'identifier les freins de ces derniers, de travailler avec les opérateurs de collecte pour répondre aux besoins du territoire, et enfin de réaliser une communication ciblée.</p> <p><u>Identifier les freins</u></p>

Via les communes et les habitants, en réalisant une enquête pour connaître leurs appréhensions

Travailler avec les opérateurs de collecte de TLC

Pour revoir les différentes modalités en fonction des retours de l'enquête. Ces dernières seront adoptées et formalisées via un engagement (le type d'engagement est à déterminer avec les opérateurs).

Réaliser une campagne de communication

Par la suite, Saint-Quentin-en-Yvelines en partenariat avec les opérateurs de collecte et la filière à responsabilité élargie des producteurs des déchets textiles, réaliseront une campagne de sensibilisation pour informer les habitants de l'intérêt de la filière. Cette sensibilisation peut se faire par une campagne d'affichage, des postes sur les réseaux sociaux, l'application SQYTRI, et des articles dans les journaux des communes et de l'agglomération.

En parallèle de la campagne de sensibilisation, des bornes seront installées sur le territoire.

2.2.2. Développer les zones de réemploi et une ressourcerie

Afin d'encourager les habitants à donner une seconde vie à leurs articles, Saint-Quentin-en-Yvelines a prévu de mettre en place des zones de réemploi et de construire une nouvelle déchetterie. Cette dernière sera un lieu dédié à la valorisation des déchets en mettant en avant le réemploi, la réutilisation, et la réparation des matériaux et articles.

Caisson de Réemploi

En 2023, une déchetterie a été identifiée pour accueillir un caisson : la déchetterie d'Elancourt. Son installation et la mise en place d'un partenariat seront étudiées en 2024 pour une inauguration prévue courant 2024-2025. La mise en place de zones de réemploi seront étudié en fonction de place disponible sur les déchetteries.

Comptoir des Ressources

L'étude du projet du Comptoir des Ressources prévoit de trouver un terrain adapté, identifier les acteurs afin de répondre aux besoins de l'agglomération. Une fois ces éléments déterminés, le projet doit être validé par les élus du territoire avant de débiter sa mise en œuvre.

2.2.3. Soutenir les initiatives et structures existantes (Repar café, ressourcerie, etc.)

Dans le cadre du PLPDMA, l'agglomération souhaite encourager et valoriser les initiatives de réemploi, de réutilisation et de réparation et encourager les partenariats locaux. Ainsi, les acteurs ou actions de réemploi et de réparation, notamment des structures de l'économie sociale et solidaire, seront soutenus selon leurs besoins :

- Par un partenariat, notamment en donnant l'accès aux déchetteries,

	<ul style="list-style-type: none"> • En donnant une visibilité aux actions (voir action 2.1.) • En accompagnant divers projets ou événements. <p>De plus, les structures seront sollicitées pour animer des événements de réemploi ou de réparation éphémères (type repar'café).</p>
Partenaires	Eco-organismes / Communes adhérentes / Acteurs du réemploi, de la réutilisation, et de la réparation / Gardiens des déchetteries / Opérateurs de collecte des textiles / ADEME / Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Services internes, prestataires (bureau d'étude) Matériel : Caissons maritimes, locaux, supports de communication

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	2.2.1 Etudes des freins pour la filière textile Modifications des prestations ou du maillage selon le résultats de l'étude	S1 2025	
	Etape 2	2.2.1. Renforcement du maillage des bornes (dimensionnement du nombre de bornes et choix des implantations)	S2 2025	
	Etape 3	2.2.1. Information auprès des élus des communes adhérentes et communication auprès des habitants portant sur l'importance de la filière textile (filière, données chiffrées, consignes de tri et de stockage des vêtements dans les bornes)	S2 2025	
	Etape 4	2.2.2. Etude sur la dotation possible des déchetteries en caissons de réemploi et conventionnement avec les partenaires	S2 2025	
	Etape 5	2.2.3. Mise en place du groupe de travail avec les acteurs du réemploi	S2 2025	
	Etape 6	2.2.3. Déploiement des différentes solutions pour soutenir les initiatives et structures existantes	S2 2025-2029	

Indicateurs de suivi	<p>2.2.1. Orienter la gestion de fin de vie des textiles vers les opérateurs du TLC</p> <p>Pourcentage de communes avec une dotation de 1 point pour 1 500 habitants Evolution des textiles collectés par les opérateurs de collecte (en pourcentage, année de référence : 2023)</p>
	<p>2.2.2. Développer les zones de réemploi et une ressourcerie</p> <p>Evolution des articles collectés en zones de réemploi sur les déchetteries (en pourcentage, année de référence : 2023) Pourcentage des structures accompagnées par SQY (nombre de structures accompagnées/nombre de structures total)</p>

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	55	22	22	40	40

10.3.4 AXE 3 : GERER CHEZ SOI LES DECHETS ALIMENTAIRES ET LES DECHETS VERTS

10.3.4.1 Plan de compostage

Axe thématique	3 - Gérer chez soi les déchets verts et les déchets alimentaires
Nom de l'action	3.1. Plan de compostage
Porteur de l'action	Service prévention de SQY
Public cible	Habitants
Contexte du territoire	<p>La loi « anti-gaspillage pour une économie circulaire » de 2020, impose la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets à partir de janvier 2024. En 2023, sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, 46% de la poubelle d'ordures ménagères est composée de biodéchets, dont 76% compostables (1).</p> <p>L'agglomération étudie la mise en place d'une solution d'accompagnement renforcé au compostage de proximité. Cette étude, débutée en novembre 2022 et qui se poursuit jusqu'en 2025, comportera une phase expérimentale de septembre 2024 à septembre 2025. Ce dispositif permettrait de proposer aux habitants un moyen de composter leurs biodéchets adaptés au type d'habitat. Outre cette mesure, l'agglomération propose depuis 2019, la distribution de composteurs aux habitants pour le compostage collectif ou individuel. Entre 2019 et début 2023, 3 976 foyers ont été équipés d'un composteur et 59 sites de compostage ont été installés.</p> <p>(1) Rapport annuel déchets SQY, 2023</p>
Objectif de l'action	<p>3.1.1. Equiper 12 000 ménages d'un composteur individuel</p> <p>3.1.2. Installer 880 composteurs en pied d'immeuble et de quartier</p>
Description de l'action	<p>3.1.1. Equiper 12 000 ménages d'un composteur individuel</p> <p>L'agglomération a pour ambition d'équiper 40% des foyers individuels du territoire d'un composteur. Des séances de distribution sont organisées régulièrement par le pôle prévention-valorisation afin de permettre aux habitants volontaires de récupérer un bac un 300 ou 570 L et un « kit », incluant un bioseau, pour un tarif défini. Un maitre-composteur est présent à chaque distribution pour conseiller les habitants lors de la remise du matériel.</p> <p>3.1.2. Installer 880 composteurs en pied d'immeuble et de quartier</p> <p>Concernant les habitats collectifs, l'agglomération a pour but d'équiper 21% du territoire en installant des composteurs en pied d'immeuble et de quartier. Aucune condition de mise en place ne sera exigée et l'animation et l'entretien du réseau de composteurs sera assuré par une brigade de</p>

	<p>compostage, composée de maitres-composteurs et de techniciens. Quatre niveaux d'accompagnement et de gestion sont prévus en fonction de l'autonomie des sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 0 : Suivi des sites autonomes. • Niveau 1 : Livraison de broyat si besoin • Niveau 2 : Entretien et maintenance si besoin. • Niveau 3 : Permanence pour dépôt si besoin. <p>Pour préparer la phase expérimentale, une campagne de communication auprès des habitants a débuté en 2023, via des publications, une campagne d'affichage, des panneaux d'informations, des stands, etc. Elle permet d'inciter le Saint-Quentinois au compostage tout en informant sur les bienfaits de cette pratique et l'accompagnement proposé par l'agglomération.</p>
Partenaires	référénts de site / communes adhérentes / associations / bailleurs / syndicats de copropriétés / Région Ile-de-France / ADEME
Moyens à mobiliser	Humains : Services internes, prestataires Matériel : matériel de compostage, supports de communications, matière sèche, équipement d'entretien

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	Le plan compostage étant un élément a part entière sa mise en œuvre et son suivi se feront en parallèle, seul le suivi des indicateurs sera reporter dans le PLPDMA	2024-2029	

Indicateurs de suivi	<p>3.1.1. Equiper 12 000 ménages d'un composteur individuel</p> <p>Pourcentage de dotation de composteurs individuels (objectif de 40% de l'ensemble des maisons individuelles)</p> <p>Pourcentage de biodéchets dans les OMR des habitants (année de référence : caractérisation de 2022)</p>
	<p>3.1.2. Installer 880 composteurs en pied d'immeuble et de quartier</p> <p>Pourcentage de dotation de composteurs en pied d'immeuble et de quartier (objectif de 21% du territoire)</p> <p>Pourcentage de biodéchets dans les OMR des habitants (année de référence : caractérisation de 2022)</p>

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	1	1	1	1	1	1

10.3.4.2 Favoriser la gestion de proximité des déchets verts

Axe thématique	3 - Gérer chez soi les déchets verts et les déchets alimentaires
Nom de l'action	3.2. Favoriser la gestion de proximité des déchets verts
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Habitants Référents des sites de compostage partagés Les services techniques des communes adhérentes Bailleurs
Contexte du territoire	En 2022, l'ensemble des villes de Saint-Quentin-en-Yvelines bénéficie de la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte et en déchetterie. Pour ce faire, l'agglomération a mis en place une distribution de sacs de déchets verts pour les particuliers. Le taux de distribution des sacs pour l'année 2022 est de 47% et de 60% en 2021. Une caractérisation ciblant spécifiquement les habitants pratiquant le compostage démontre que cette pratique réduit fortement la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères, passant de 80 kg/hab à 50 kg/hab (1). En effet, le compostage et la gestion des déchets verts in situ sont complémentaires. Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite accompagner les habitants dans une démarche de réduction des déchets de jardin, en proposant le broyage et en promouvant le jardinage au naturel. (1) Rapport annuel déchets SQY, 2023
Objectif de l'action	3.2.1. Promouvoir le jardinage au naturel 3.2.2. Déployer la pratique du broyage 3.2.3. Partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes
Description de l'action	3.2.1. Promouvoir le jardinage au naturel À destination des ménages du territoire, l'agglomération organisera des ateliers pratiques pour transmettre des savoir-faire et des techniques de jardinage. Lors de ces ateliers, les animateurs feront des démonstrations de broyage pour inciter les habitants à utiliser le service de broyage proposé par la collectivité (voir action 3.2.1). Ces rencontres sont l'opportunité d'informer sur les pratiques de gestion naturelles de son jardin. Ces animations pourront se faire sur les sites de compostage partagés, au sein des locaux des associations portées sur le jardinage et le développement durable, et au sein des établissements publics. Les ateliers pourront être animés par un prestataire ou éventuellement les référents volontaires des sites de compostage. Suite à l'atelier, les participants se verront remettre une brochure des bonnes pratiques. La promotion de cette pratique sera combinée à une campagne de sensibilisation. Celle-ci aura pour but d'informer les habitants des ateliers pratiques, mais aussi de communiquer sur les enjeux et bienfaits du jardinage au naturel. Une campagne sera diffusée à travers le territoire, notamment dans les déchetteries à proximité des bennes de déchets verts, des stands d'information seront tenues à l'occasion d'événements, avec la présence du maître-composteur, et une communication sera faite via les réseaux sociaux de l'agglomération.

	<p>3.2.2. Favoriser la réutilisation des déchets de jardin sous forme de broyage</p> <p>Afin de déployer la pratique du broyage de proximité, différentes modalités seront étudiées : Service d'opérations de broyage sur le territoire, avec un responsable du ou des broyeurs,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt ou location de broyeurs via un prestataire ou une association, • Aides financières à l'achat de broyeurs, • Formation de référents de broyage. <p>Une fois un ou plusieurs scénarios de broyage choisis, une phase expérimentale sera déployée pour une durée d'un an accompagnée d'une sensibilisation via les réseaux, notamment à travers « Héros du Quotidien » l'application SQYTRI, et lors des ateliers pratiques du jardinage au naturel (voir action 3.2.1).</p> <p>3.2.3. Partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes</p> <p>Dans un esprit d'échange et de partage des retours d'expériences, les agents des services techniques des communes et de l'agglomération se réuniront dans le cadre d'un groupe de travail sur la gestion des espaces verts. L'objectif est d'échanger sur les pratiques actuelles et de réfléchir à des pistes d'actions (dont d'éventuelles formations proposées aux agents). Ce groupe sera créé et co-piloté par le pôle Prévention-Valorisation et un agent représentant chaque commune. Les participants se réuniront sur une base annuelle et adapteront la fréquence en fonction des besoins.</p> <p>Les actions des structures exemplaires en termes de gestion différenciée seront mises en avant par une communication réalisée à l'échelle des agents de l'agglomération et des communes.</p>
Partenaires	Communes adhérentes / Associations / Référents des sites de compostage / Centres de formation / Professionnels locaux / ADEME Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Services internes, prestataires Matériel : broyeur(s), supports de communication

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	3.2.2. Etudes des modalités de broyage à mettre en place	S2 -2024	
	Etape 2	3.2.1. Définition du besoin pour la promotion du jardinage au naturel + Mise en place des actions pour la promotion du jardinage au naturel	S2 -2024	
	Etape 3	3.2.3. Mise en route du groupe de travail pour partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes	2024-2029	
	Etape 4	3.2.2. Choix d'un scénario et des éventuels prestataires associés	S1 2025	

	Etape 5	3.2.2. Mise en place de l'expérimentation du dispositif broyage	S2 2025	
	Etape 6	3.2.2. Communication auprès des usagers de la mise en place du dispositif de broyage	S2 2025	Communication orale via les référents compostage / SQY Mag
	Etape 7	3.2.2. Amélioration continue du processus (Intégration des REX issus des communes)	2026-2029	

Indicateurs de suivi	3.2.1. Promouvoir le jardinage au naturel			
	Pourcentage de la population touchée par la campagne de sensibilisation			
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux animations/nombre d'adhérents total de l'association ou autre structure - Pourcentage de vus sur les réseaux sociaux (Vus/abonnés SQY) - Pourcentage de personnes sensibilisées par le SQYmag et journaux locaux 			
	3.2.2. Favoriser la réutilisation des déchets de jardin sous forme de broyage			
	Pourcentage de déchets verts collectés à SQY			
	3.2.3. Partager et promouvoir les bonnes pratiques des communes			
	Pourcentage de communes participant aux groupes de travail (nombre de communes présentes/nombre de communes total) (objectif de présence de 50% des communes)			
	Pourcentage des actions réalisées par les communes (actions réalisées/objectifs)			

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	49	57	39	57	39	39

10.3.5 AXE 4 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

10.3.5.1 Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet

Axe thématique	4 - Favoriser la consommation responsable
Nom de l'action	4.1. Stratégie et moyens de sensibilisation et d'accompagnement vers le zéro déchet
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Habitants
Contexte du territoire	<p>En France en 2021, la production de DMA s'élève à 476 kg/hab (1). L'objectif national est de réduire de 15% cette production en 2030 par rapport à 2010 (Loi AGEC). A Saint-Quentin-en-Yvelines durant l'année 2022, la production de DMA s'est vu passée de 437 kg/hab à 408 kg/hab (2). L'agglomération souhaite équiper les habitants d'outils pour encourager cette réduction de production de déchet. La sensibilisation pour une consommation plus responsable est une des clefs.</p> <p>La consommation responsable est le fait de privilégier les gestes écologiques au moment de l'achat des produits, choisir les produits avec un label environnemental, moins emballés, bannir les produits "jetables", privilégier les produits locaux et de saison, allonger la durée de vie des produits, etc. Tous ces gestes contribuent à une consommation responsable et à une mode de vie qui tend vers le "zéro déchets".</p> <p>(1) 186 kg de déchets ménagers produits par seconde en Ile-de-France, ORDIF, 2023 (2) Rapport annuel du service déchet, SQY, 2022, 2021</p>
Objectif de l'action	<p>4.1.1. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable</p> <p>4.1.2. Développer un « défi zéro déchet »</p>
Description de l'action	<p>4.1.1. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable</p> <p>Dans le cadre du PLPDMA, l'agglomération souhaite sensibiliser les habitants à l'intérêt d'une consommation plus responsable afin d'inciter un changement de comportement. Il est donc important de fournir des informations pratiques sur ces modes de consommation qui permettent de réduire les déchets. Pour parvenir à cet objectif, des animations seront mises en place pour aider les consommateurs à connaître et à repérer les produits durables. Ces animations seront tenues tout au long de l'année lors des événements communaux et communautaire, avec des temps fort à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) ou de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD). Les pistes à travailler sont (liste non-exhaustive):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des étiquettes et logos • Compréhension des dates de péremption • Dégustation d'eau de robinet • Sensibilisation au vrac

	<p>En parallèle, l'agglomération diffusera les guides et outils nationaux de l'ADEME via les réseaux et supports de communication du territoire.</p> <p>4.1.2. Développer un « défi zéro déchet »</p> <p>L'agglomération souhaite proposer un « défi zéro déchet » aux ménages du territoire. L'action consiste à organiser ou à co-organiser ce défi avec une structure porteuse du territoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un groupe de travail sera donc monté pour organiser le défi et mobiliser les partenaires. 2. Une campagne de recrutement des participants se fera à large échelle en s'appuyant sur les évènements et associations existants. 3. Une restitution sera faite, ainsi qu'une réflexion sur les pistes d'actions à mener suite au défi.
Partenaires	Associations / Communes adhérentes / ADEME / Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Chargée de prévention, chargée de communication, prestataires Matériel : outils de communication

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	4.1.1. Création d'un groupe de travail SQY (coordination et planification du projet)	S2 2026	
	Etape 2	4.1.1. Elaboration et validation du plan d'action associé	S2 2026	
	Etape 3	4.1.1. Communication	S2 2026	
	Etape 4	4.1.1. Mise en place des animations	S2 2026	
	Etape 5	4.1.2. Mise en place des animations et défi 0 déchets	S1 2027 - 2029	
	Etape 6	4.1.2. Evaluation et actualisation annuelle	2028-2029	

Indicateurs de suivi	<p>4.1.1. Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable</p> <p>Pourcentage de la population touchée par la campagne de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux animations/nombre de participants total à l'évènement - Nombre de guides téléchargés et distribués/population SQY - Pourcentage de vus sur les réseaux sociaux (Vus/abonnés SQY) - Pourcentage de personnes sensibilisées par le SQYmag et journaux locaux <p>4.1.2. Développer un « défi zéro déchet »</p> <p>Taux de participants au défi « zéro déchets » (objectif de 50 familles)</p> <p>Pourcentage de réduction de déchets suite au défi (objectif de 30% de réduction de déchets en 3 mois)</p>
----------------------	---

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	0	20	20	20	20

10.3.6 AXE 5 : ECO-EXEMPLARITE DE SQY

10.3.6.1 Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics

Axe thématique	5 - Eco-exemplarité de SQY
Nom de l'action	5.1. Développer le levier des achats responsables dans les politiques d'achats publics
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Les agents et élus SQY L'ensemble des responsables des achats des services du SQY
Contexte du territoire	En matière de prévention de déchets dès l'achat, les administrations publiques se doivent d'être exemplaire. Les marchés publics sont des leviers importants pour inciter l'agglomération à introduire le principe de prévention dans ses procès et services, et donc orienter les services vers une démarche d'éco-exemplarité concernant les achats (1). Pour réduire les déchets, les administrations publiques doivent identifier au plus près le besoin des achats et considérer la phase de fin de vie des produits. (1) Elaborer et conduire avec succès son PLPDMA, ADEME, 2018
Objectif de l'action	5.1.1. Formaliser la politique d'achats responsables dans un document écrit
Description de l'action	5.1.1 Formaliser la politique d'achats responsables dans un document écrit Une première communication écrite (type courrier ou mail) sera envoyée aux agents de la part de la direction générale afin de formaliser l'engagement de l'agglomération à mettre en place une démarche de prévention de déchets. En vue de mettre par écrit l'engagement de l'agglomération dans une politique d'achat durable, une chartre sera créée et signée par les services concernés. Cette chartre sera applicable da l'ensemble des étapes du processus d'achat.
Partenaires	ADEME / Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Services internes, directions générale des services Matériel : Supports de communication

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	5.2.1. Diagnostic des pratiques/organisations actuelles / obligation réglementaire / benchmark chartes existantes	S1 2025	
	Etape 2	5.2.1. Rédiger la charte=> homogénéiser les procédures Validation de la charte	S1 2025	
	Etape 3	5.2.1. Acter la position de SQY dans sa démarche Eco-responsable via un engagement écrit de la direction générale	S1 2025	
	Etape 4	5.2.1. Mettre la charte sur MySQY et la diffuser lors de la passation des marchés diffusion de l'engagement de la DG auprès de tous les agents de SQY	S2 2025	
	Etape 5	5.2.1. Sensibilisation de l'ensemble des services (formation à destination des agents)	S2 2025-2029	Support de communication / Note d'information / MAJ guide accueil nouveaux salarié

Indicateurs de suivi	Pourcentage de marchés publics incluant des clauses relatives à la prévention de déchets Pourcentage du montant annuel des achats issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
----------------------	---

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	13	1	1	1	1

10.3.6.2 Promouvoir l'eco-exemplarité des administrations publiques

Axe thématique	5 - Eco-exemplarité de SQY
Nom de l'action	5.2. Promouvoir l'eco-exemplarité des administrations publiques
Porteur de l'action	Service prévention de SQY
Public cible	Agents de l'agglomération et des communes adhérentes
Contexte du territoire	<p>Les déchets des administrations publiques sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines représentent 3% des déchets ménagers assimilés, soit environ 2 700 tonnes de déchets produits par an. L'eco-exemplarité des administrations publiques porte sur tous les déchets produits, issus du fonctionnement comme de la mise en œuvre des politiques publiques. Saint-Quentin-en-Yvelines se doit d'être exemplaire en matière de prévention afin de faire adhérer les acteurs du territoire à la démarche de prévention et de montrer que la collectivité s'applique à elle-même les efforts qu'elle leur demande (1). En effet, le PLPDMA est l'opportunité de réduire les déchets des services, dans le cadre de leurs missions ou des événements organisés sur le territoire. Afin que les acteurs à tous les niveaux, élus, cadres, et agents, s'impliquent dans l'élaboration du programme, il est essentiel de les sensibiliser, de les informer des enjeux de la prévention, et de créer des bases solides en termes d'eco-exemplarité. L'amélioration de la compréhension amènera à un meilleur résultat.</p> <p>(1) Elaborer et conduire avec succès son PLPDMA, ADEME, 2018</p>
Objectif de l'action	<p>5.2.1. Sensibiliser les agents des communes et de l'agglomération</p> <p>5.2.2. Valoriser les actions de prévention réalisées par les agents du service public</p>
Description de l'action	<p>5.2.1. Sensibiliser les agents des communes et de l'agglomération</p> <p>L'agglomération choisit d'axer la sensibilisation différemment en fonction du public ciblé.</p> <p><u>Pour Les communes</u></p> <p>L'agglomération souhaite formaliser un accompagnement pour développer une démarche d'eco-exemplarité à l'échelle communale. Pour cela, des rencontres seront organisées. Elles ont pour objectif de partager les retours d'expériences, de l'information, de débattre, et de susciter de nouvelles idées à mettre en œuvre. Ces ateliers aideront les communes à fixer leurs objectifs et à l'agglomération de les suivre.</p> <p><u>Pour Saint-Quentin-en-Yvelines</u></p> <p>Pour cibler au mieux ces actions de sensibilisation, une enquête sera réalisée pour connaître les pratiques avant la mise en place du PLPDMA auprès des agents publics. Un suivi sera fait par la suite pour quantifier les changements de pratiques.</p> <p>A l'issue de l'enquête, un plan de communication, permettant de diffuser des messages de prévention (bénéfices personnels, environnementaux...) sera élaboré et fera l'objet d'un rappel régulier pendant toute la durée du PLPDMA. Ce plan comprendra une campagne d'affichage et la diffusion d'un guide des éco-gestes.</p>

	<p>En complément, des formations seront dispensées aux agents, selon leur domaine d'activité, à travers des ateliers thématiques (Par exemple: comment conduire des événements "Zéro déchets").</p> <p>Les actions présentées ici, concerne aussi bien les agents toutes catégories confondues, que les élus.</p> <p>5.2.2. Valoriser les actions de prévention réalisées par les agents du service public</p> <p>La valorisation régulière des actions menées par les agents, des communes et de l'agglomération, a pour but de montrer l'exemplarité des services pour inciter les citoyens à adopter des bonnes pratiques dans le respect de l'environnement et de la réglementation.</p> <p>La mise en avant des actions se fera notamment via des outils de communication interne et externe (dont MySQY, interne, et le SQYmag, externe). A cela pourra également s'ajouter des données chiffrées issues d'indicateurs ou de relevés de terrain (type caractérisations), ce qui permet de rendre concret le résultat des actions menées par chacun.</p>
Partenaires	Communes adhérentes / Les organismes de formation (CNFPT, IFORE, ...) / ADEME / Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Services partenaires, éventuel prestataire Matériel : Supports de communication

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	5.2.1. Etat des lieux et recensement des besoins (SQY et communes), enquête des pratiques	S2 - 2024	
	Etape 2	5.2.1.Etablissement du plan d'action	S2 - 2024	
	Etape 3	5.2.1.Déploiement sur le territoire	S1 - 2025	

Indicateurs de suivi	<p>5.2.1. Sensibiliser les agents des communes et de l'agglomération</p> <p>Pourcentage d'agents ayant répondu au questionnaire (objectif 80% des effectifs)</p> <p>Pourcentage d'agents ayant participé à des ateliers thématiques sur la prévention des déchets</p> <p>Evolution du tonnage de DMA de l'agglomération (kg/hab/an)</p> <p>Pourcentage de communes participant aux rencontres (nombre de communes présentes/nombre de communes total) (objectif de présence de 50% des communes)</p> <p>Pourcentage d'actions réalisées par les communes (actions réalisées/objectifs)</p> <p>5.2.2. Valoriser les actions de prévention réalisées par les agents du service public</p>
----------------------	---

	Pourcentage d'agents déclarant avoir adopté un ou plusieurs gestes de prévention (enquête)					
Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Prévisionnel (SQY)	0	10	10	5	5	5

10.3.6.3 Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY

Axe thématique	5 - Eco-exemplarité de SQY
Nom de l'action	5.3. Favoriser les pratiques de réemploi dans les services de SQY
Porteur de l'action	Service prévention SQY
Public cible	Agents et élus de SQY
Contexte du territoire	<p>Saint-Quentin-en-Yvelines est engagée dans une démarche de développement durable, avec des actions de réduction de déchets tel que la gestion responsable du papier et la mutualisation des ressources (existence d'une reprographie et partage du matériel événementiel) (1). De plus, en 2023, l'agglomération a organisé une distribution de tasses réutilisables, accompagnée d'un atelier de sensibilisation sur la réduction des déchets au bureau. Dans le cadre du PLPMDA, des solutions de réemploi sont à trouver pour mutualiser le matériel entre les services et réduire l'utilisation d'objets à usage unique.</p> <p>(1) Rapport annuel développement durable, SQY, 2022</p>
Objectif de l'action	5.3.1. Augmenter la pratique de réemploi des produits et matériaux
Description de l'action	<p>5.3.1. Augmenter la pratique du réemploi des produits et matériaux</p> <p>Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite développer la culture du réemploi des matériaux et fournitures au sein de ses services, mais aussi encourager cette pratique pour les objets personnels des agents. L'action se décline sur les points suivants :</p> <p><u>Ressourcerie interne</u></p> <p>L'objectif est de créer une ou plusieurs zones de réemploi/ressourceries dans les locaux de l'agglomération. Les zones de réemploi regrouperont les articles ne servant plus, mais toujours réemployables. Les articles contenus dans ce dispositif seront exclusivement possédés par l'agglomération, tout usage de ces articles sera donc limité dans le cadre des activités professionnelles des agents. Le service sera accessible à tous les agents.</p> <p>Une étude devra être menée afin de déterminer la forme, l'emplacement, et la maintenance des zones.</p> <p><u>Don d'articles/matériaux appartenant à l'agglomération</u></p>

	<p>Dans une optique de gestion de la vie de vie de certains produits (types DEA, DEEE), il est possible de mettre en place un système de dons. Les dons des biens mobiliers de faible valeur sont possibles seulement aux organismes suivants : les administrations d'Etat, leurs établissements publics, les collectivités territoriales, leurs groupements, leurs établissements publics, les fondations ou associations reconnues d'utilité publique et certaines associations ou organismes dont l'objet social correspond à celui exigé par la loi (2). Afin de mettre en place cette action, deux étapes sont nécessaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lister les matériaux pouvant être donnés avec la direction des moyens généraux et la direction des systèmes informatiques. • Contacter les associations du territoire afin de mettre en place un partenariat de don. <p><u>Echange d'articles appartenant aux agents</u></p> <p>Saint-Quentin-en-Yvelines ne souhaite pas limiter la pratique du réemploi aux articles/matériaux appartenant uniquement à l'agglomération, mais à encourager également les agents à adopter cette pratique au sein de leurs vies privées. Dans cet optique, il existe déjà une plateforme de dons, d'échanges et de vente sur le réseau interne MySQY, mais celle-ci est souvent méconnue par le personnel et manque d'activité. Une campagne de communication sera réalisée pour mettre en avant la plateforme et la redynamiser.</p> <p>(2) Dons.encheres-domaine.gouv.fr</p>
Partenaires	Acteurs du réemploi / ADEME / Région Ile-de-France
Moyens à mobiliser	Humains : Services internes, prestataires Matériel : Supports de communication, locaux

		Descriptif	Calendrier	Outils et modes de communication
Mise en œuvre de l'action	Etape 1	Communication sur l'existence de la plateforme d'annonces de SQY	2025	note interne
	Etape 2	Etude interne pour la mise en place des zones de réemploi	2025	
	Etape 3	Listing des matériaux pouvant faire l'objet de dons	2025	
	Etape 4	Etablissement de partenariat pour le dons	2026	
	Etape 5	Mise en place des zones de réemploi	2026	

Indicateurs de suivi	<p>Pourcentage d'agents déclarants utiliser la ressourcerie interne (sondage)</p> <p>Pourcentage de matériel issu de la ressourcerie interne (sondage auprès des agents)</p> <p>Pourcentage des matériaux de SQY donnés aux associations du territoire</p> <p>Pourcentage d'objet échangés sur la plateforme de dons</p>
----------------------	--

Jours travaillés	2024	2025	2026	2027	2028	2029
------------------	------	------	------	------	------	------

Prévisionnel (SQY)	0	30	40	34	34	34
--------------------	---	----	----	----	----	----

